



---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil de la Métropole du 16 janvier 2015

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 2)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 2)
<b>Appel nominal</b>	(p. 2)
<b>Hommage</b> à la mémoire des victimes des attentats perpétrés en France les 7, 8 et 9 janvier 2015	(p. 2)
<b>Communication</b> de monsieur le Président	(p. 3)
<b>Désignation</b> de 7 scrutateurs	(p. 4)

Le texte des délibérations n°2015-0001 à 2015-0009 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n°442.

<b>N°2015-0001</b>	<i>Fixation de la composition de la Commission permanente de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 5)
<b>N°2015-0002</b>	<i>Commission permanente de la Métropole de Lyon - Election des membres autres que le président et les vice-présidents -</i>	(p. 17)
<b>N°2015-0003</b>	<i>Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au président -</i>	(p. 30)
<b>N°2015-0004</b>	<i>Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon à la Commission permanente -</i>	(p. 31)
<b>N°2015-0005</b>	<i>Commission permanente de la Métropole de Lyon - Fixation de règles minimales et temporaires de fonctionnement -</i>	(p. 31)
<b>N°2015-0006</b>	<i>Commissions thématiques du Conseil de la Métropole de Lyon - Création de 7 commissions à titre permanent -</i>	(p. 32)
<b>N°2015-0007</b>	<i>Commission permanente d'appel d'offres (CPAO) de la Métropole de Lyon - Election des membres titulaires et suppléants -</i>	(p. 4)
<b>N°2015-0008</b>	<i>Conseil de famille départemental-métropolitain - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 30)
<b>N° 2015-0009</b>	<i>Commission permanente de service public et de contrat de partenariat de la Métropole de Lyon - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes -</i>	(p. 32)

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb  
Président**

Le vendredi 16 janvier 2015 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 2 janvier 2015 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée Mme Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Elsa Michonneau procède à l'appel nominal)*

**Présents :** MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, MM. Aggoun, Boudot, Mme Ait-Maten, MM. Bousson, Artigny, Mme Balas, MM. Bravo, Barret, Broliquier, Mmes Burricand, Basdereff, Beautemps, MM. Buffet, Bérat, Mmes Burillon, Berra, MM. Blache, Blachier, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mme de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Girard, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Millet, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, Peytavin, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Sannino, Mme Sarselli, MM. Roustan, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés :** MM. Butin (pouvoir à M. Cachard), Curtelin (pouvoir à M. Bousson), Mme de Lavernée (pouvoir à M. Havard), MM. Genin (pouvoir à Mme Pietka), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Millet (pouvoir à M. Diamantidis), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), Poulain (pouvoir à M. Rousseau), Runel (pouvoir à Mme David), Servien (pouvoir à M. Da Passano).

**M. LE PRÉSIDENT :** L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

*(Le quorum étant constaté, la séance est ouverte)*

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Vincent), Passi (pouvoir à Mme Geoffroy), Charles (pouvoir à M. Artigny), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), Cardona (pouvoir à M. George), MM. Artigny (pouvoir à M. Charles), Barret (pouvoir à M. Buffet), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Blache (pouvoir à Mme Balas), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Petit), Compan (pouvoir à Mme Basdereff), Coulon (pouvoir à M. Gomez), David P. (pouvoir à M. Suchet), Denis (pouvoir à Mme Frier), Devinaz (pouvoir à Mme Le Franc), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à M. Bérat), Mme Gandolfi (pouvoir à M. Chabrier), MM. Gillet (pouvoir à M. Lavache), Girard (pouvoir à M. Martin), Mme Glatard (pouvoir à M. Pouzol), MM. Guilland (pouvoir à M. Hamelin), Hémon (pouvoirs à Mme Iehl -à partir de 17 h 40- & M. Artigny -à partir de 19 h 50-), Mme Iehl (pouvoir à M. Charles), MM. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à M. Bravo), Moretton (M. Jeandin), Moroge (pouvoirs à M. Odo -à partir de 14 h- & Charmot -à partir de 19 h-), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Maurice), Peillon (pouvoir à M. Sannino), Peytavin (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Piégay (pouvoir à M. Pillon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Tifra), MM. Roustan (pouvoir à Mme Vessiller), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard), MM. Uhlich (pouvoir à Mme Croizier), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda), Vial (pouvoir à M. Véron).

---

**Hommage à la mémoire des victimes des attentats  
perpétrés en Frances les 7, 8 et 9 janvier 2015**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, je voudrais, à nouveau en commençant cette séance, rappeler combien tous ici, nous avons vécu ces deux dernières semaines avec une profonde émotion. Combien nous nous sommes sentis solidaires de toutes les victimes des attentats commis, solidaires des journalistes de Charlie hebdo, solidaires des policiers assassinés, solidaires de la communauté juive une nouvelle fois victime de la folie antisémite. Mais, en même temps, je crois que nous avons tous été réconfortés par l'immense sursaut populaire qui a suivi ces attentats.

Permettez-moi de vous dire combien j'ai été fier, comme vous tous sans doute, de notre agglomération lorsque j'ai vu dimanche dernier l'ampleur du rassemblement intervenu à Lyon. Il montrait à quel point les volontés de concorde et de solidarité étaient profondes dans notre agglomération. Il illustre cet humanisme à la lyonnaise qui est la tradition historique de notre ville.

Certes, comme partout en France, il a pu se trouver un certain nombre de personnes et, notamment, de jeunes qui se tenaient à l'écart. Il nous faudra, dans les temps qui viennent, leur expliquer ce qu'ont d'essentiel les valeurs de la République, ce qu'a de précieux la liberté d'expression, ce qu'a de fondamental la laïcité qui permet à chacune et à chacun, sur notre territoire, dans notre pays, d'exercer la religion de son choix ou bien de n'en avoir aucune.

Oui, nous avons, les uns et les autres, un grand travail d'explication à effectuer. Dans les semaines et dans les mois qui viennent, nous devons nous y consacrer.

Mesdames et messieurs, cette séance va être la première de la construction de notre Métropole. Je souhaiterais qu'avant de débiter nos travaux, une nouvelle fois, nous puissions nous recueillir et rendre hommage aux victimes disparues ces derniers jours. Je vous demanderai d'observer une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée)*

### Communication de monsieur le Président

**M. LE PRÉSIDENT :** Chers collègues, ces événements tragiques ont un peu éclipsé ce qui, pourtant, constitue une révolution dans notre paysage institutionnel : la naissance, depuis le 1er janvier 2015, de la Métropole de Lyon.

Depuis les débuts de la République française, nous avons vécu, en effet, dans le même paysage familial d'une organisation administrative concentrée autour du Département, de la Commune et, depuis quelques années, de l'intercommunalité.

La Métropole de Lyon est une vraie novation. Une novation juridique d'abord, puisqu'elle constitue un nouveau type de collectivité, une collectivité à statut particulier dotée de la clause de compétence générale. Par rapport à l'intercommunalité que nous connaissions, cela va nous créer des obligations supplémentaires. A commencer par celle que ses membres soient désormais élus, à partir de 2020, au suffrage universel direct ce qui, évidemment, ne pourra se faire qu'en respectant les modalités d'élection définies par la jurisprudence constante du Conseil constitutionnel et c'est là un problème dont nous avons déjà beaucoup discuté.

Le fait que nous soyons une collectivité de plein exercice nous garantit de pouvoir agir, dans l'avenir, dans la plénitude de nos compétences lorsque la plupart des intercommunalités vont voir leurs capacités d'intervention bridées.

Chers collègues, pendant 3 jours, j'ai suivi les débats sur le projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTR). Quand je dis que j'ai suivi, c'était plutôt de manière active que de manière passive. Et je peux vous dire que nous sommes devant un grand bouleversement du paysage institutionnel et que, dans les prochaines années, les choses vont beaucoup bouger. J'ai vu, en particulier, combien toutes les intercommunalités et même toutes les métropoles qui n'ont pas la même base juridique que la nôtre risquaient de perdre une grande partie de leurs compétences et donc de leurs capacités à mettre en place l'ensemble des politiques qu'elles souhaitent pouvoir exercer. Mais parce que nous, nous avons fait ce choix, celui d'une collectivité à statut particulier, d'une collectivité à part entière, nous sommes en dehors de ce mouvement.

Mes chers collègues, notre choix de constituer la Métropole de Lyon était le bon. Il était le bon juridiquement mais il était aussi le bon dans les compétences que nous allons exercer. Par la réunion des compétences du Grand Lyon et du Conseil général, notre agglomération va passer à une autre échelle parce que ces dispositions nouvelles nous donnent une dimension que nous n'avions pas jusqu'à présent.

Il est vrai que, d'un point de vue budgétaire, elle va nous apporter des recettes nouvelles. Et désormais, c'est un budget de plus de 3 milliards d'euros dont nous allons pouvoir disposer.

La création de la Métropole va aussi nous apporter quelques beaux équipements : de grands parcs comme Bron-Parilly et Lacroix-Laval, mais aussi de beaux équipements culturels dont

le moindre ne sera pas ce musée des Confluences où nous étions ensemble pour les vœux de la Métropole que j'avais voulu symboliquement organiser dans ce lieu. Mais elle va nous permettre surtout de répondre à un défi dont on voit bien combien il est fondamental : faire que nos Métropoles qui sont créatrices de richesses puissent l'être, en même temps, en matière de solidarités.

Créatrices de richesse, nos Métropoles le sont. Hier, au Sénat, j'avais invité monsieur Laurent Davezies, grand spécialiste de l'économie du territoire. Il faisait encore remarquer que, tandis que la France avait perdu, entre 2008 et 2014, 270 000 emplois privés, quelques Métropoles avaient réussi à continuer à créer des emplois. La création d'emplois, cela concerne d'abord les Métropoles.

Mais, en même temps que nous créons des emplois, il faut que nous permettions aux publics qui en sont les plus éloignés, de pouvoir accéder à ces emplois. Et c'est justement ce que va nous permettre la Métropole.

Hier, nous avions la compétence du développement économique mais c'était le Conseil général qui s'occupait du revenu de solidarité active (RSA), de l'insertion sociale et professionnelle. En regroupant les directions qui s'occupent de développement économique, de création d'emplois et celles issues du Conseil général qui s'occupent d'insertion, j'espère que nous allons pouvoir créer une dynamique nouvelle.

Nous ferons comme nous l'avons fait depuis que nous exerçons ensemble un certain nombre de responsabilités avec le concours des partenaires économiques. Et nous ferons en sorte que, dans les mécanismes d'insertion, nous puissions avoir l'ensemble des institutions représentatives du monde économique, à la fois à un niveau global mais, en même temps, parce que c'est là que cela se joue, au plus près de nos territoires.

Evidemment, ce challenge est tout à fait fondamental. Il est fondamental parce que nous savons, même si ce n'est pas la seule raison, que c'est dans le chômage et l'oisiveté que peuvent commencer les dérives qui amènent à être hors de la société avant de se retourner contre elle. Au-delà même de cette volonté d'insertion sociale de celles et ceux qui sont aujourd'hui éloignés du travail -je rappelle que l'on compte 44 000 bénéficiaires du RSA dans l'agglomération lyonnaise- c'est l'ensemble des personnes les plus fragiles, personnes âgées, personnes handicapées qui doivent pouvoir bénéficier demain, dans notre organisation nouvelle, de toute l'attention de la collectivité.

Mes chers collègues, cette Métropole est en place depuis le 1er janvier. Elle va commencer à fonctionner à partir d'aujourd'hui sur le plan de notre assemblée. Ce n'était pas forcément écrit d'avance, il a fallu, pour faire naître cette Métropole, résister à tous les obstacles multipliés pour ne pas la voir naître, car la route a été semée d'embûches. Dans le débat parlementaire d'abord, où il a fallu une force de conviction assez exceptionnelle pour pouvoir faire avancer le projet. Il a fallu ensuite résister aux recours qui avaient été déposés devant le Conseil constitutionnel pour faire en sorte que cette Métropole ne voit pas le jour et que là où on n'avait pas pu aboutir dans le pouvoir des assemblées, on puisse le faire devant le pouvoir juridictionnel le plus élevé mais, là encore, les tentatives ont échoué.

Je pense que les difficultés ne sont pas totalement terminées et que certains de ceux qui veulent faire en sorte de montrer que cette Métropole ne peut pas fonctionner, s'ingénieront encore à placer quelques obstacles sur notre chemin.

Enfin, on voit bien que rien de ce qui était annoncé ne s'est produit. On nous annonçait, en particulier, le chaos à partir du 1er janvier, que rien n'allait marcher, que les systèmes informatiques allaient tomber en panne, que l'on n'arriverait pas à payer les agents, à servir les allocations à leurs bénéficiaires. Et bien non, tout se met tranquillement en place, quand je dis tranquillement, c'est un mot parce que derrière, il y a l'engagement et l'ardeur de tous nos fonctionnaires, qu'ils soient issus du Grand Lyon ou du Conseil général. Et, je vais vous dire que, dans un moment où la fonction publique territoriale est parfois un peu critiquée, cela fait chaud au cœur de voir l'enthousiasme avec lequel nos fonctionnaires veulent pouvoir bâtir cette future Métropole.

Voilà, mesdames et messieurs, à partir de cette première semaine, les premières briques de la construction de la Métropole vont se mettre en place. Nous allons commencer dans un instant en élisant les membres d'une Commission permanente qui va constituer, désormais, notre exécutif. Un exécutif qui, vous le verrez, à la lecture des noms de ceux qui le composent, représente un très large spectre de notre assemblée et montre notre volonté de dépasser les clivages pour construire ensemble l'avenir de notre agglomération.

J'aurais même souhaité que l'ensemble des groupes dans leur unanimité, que l'ensemble des familles politiques puissent être représentés. Et, donc, je me suis adressé, en particulier, aux Présidents des groupes les plus importants de notre assemblée, en leur demandant s'ils souhaitaient faire partie de cet exécutif. Ils ne l'ont pas souhaité pour des raisons que je peux comprendre mais en tout cas, je voulais dire que nous avons essayé de le faire parce que nous pensons que, dans le défi que nous avons à relever, je souhaite que le plus grand nombre puisse se retrouver dans cette volonté de construire la Métropole et de faire en sorte qu'elle progresse au service de nos habitants.

Mesdames et messieurs, je crois qu'aujourd'hui la Métropole de Lyon -et je l'ai mesurée au travers des débats du Sénat au cours de ces derniers jours- est devenue emblématique.

Beaucoup de gens qui, au départ, ne partageaient pas notre volonté, disaient dans les interventions qu'ils faisaient hier : "Ce qui a été fait pour la Métropole de Lyon montre un chemin, indique ce qu'il convient de réaliser pour l'avenir".

Et donc, je pense que ce qui est vu au-delà des frontières de la Métropole, est vu à l'intérieur et que, demain, il y aura beaucoup de nos concitoyens qui seront fiers de dire qu'ils appartiennent à la Métropole de Lyon, ce qui ne les empêchera évidemment pas de dire l'amour qu'ils ont pour leurs villes, pour leurs villages mais dans cette grande Métropole de Lyon.

Voilà, mesdames et messieurs, je nous souhaite collectivement de bons travaux et nous allons entrer maintenant dans le vif du sujet.

Mes chers Collègues, donc, nous nous réunissons ce jour pour notre première séance du Conseil de la Métropole de Lyon, en application des articles 33 et 37 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

S'agissant du cadre juridique applicable à nos séances de Conseil, je vous rappelle qu'en application de l'article L 3611-3 du code général des collectivités territoriales, deux types de dispositions trouvent principalement à s'appliquer :

Premièrement, des dispositions spécifiques à la Métropole de Lyon.

Deuxièmement, des dispositions communes à l'ensemble des Conseils généraux et applicables à la Métropole de Lyon, sous réserve qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions spécifiques concernant la Métropole de Lyon.

Il est vrai que nous sommes dans un cas particulier parce que nous ne sommes plus un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), nous ne sommes pas non plus un Département mais nous sommes devenus une nouvelle collectivité avec des lois et des règlements qui sont spécifiques à cette nouvelle collectivité, ce qui pourrait peut-être désarçonner un certain nombre de ceux qui peuvent penser le présent en se référant au passé mais nous ne sommes plus dans le passé, nous sommes dans le présent et, je l'espère, nous sommes aussi dans la construction de l'avenir.

### Désignation de 7 scrutateurs

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de désigner, par vote à main levée, 7 scrutateurs pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des scrutins qui vont suivre et, comme vous le savez, ils sont assez nombreux. Compte tenu du nombre des opérations de dépouillement, ceux-ci fonctionneront par roulement et se relaieront par groupe de 4 avec le secrétaire de séance. Je vous propose les candidatures suivantes choisies, conformément à la tradition, en combinant nos différentes sensibilités politiques.

a) Equipe de dépouillement n° 1 :

- secrétaire de séance : madame Elsa Michonneau,

- scrutateurs : monsieur Christophe Quiniou, madame Nathalie Frier, monsieur Loïc Chabrier.

b) Equipe de dépouillement n° 2 :

- scrutateurs : madame Laurence Croizier, monsieur Damien Berthilier, monsieur Renaud George et madame Samia Belaziz.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

*(Les scrutateurs sont désignés).*

**N° 2015-0007** - Commission permanente d'appel d'offres (CPAO) de la Métropole de Lyon - Election des membres titulaires et suppléants -

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, un dossier à notre ordre du jour nécessite de mettre en œuvre un scrutin de liste avec application à la règle de la proportionnelle. Je propose d'ores et déjà de recenser les listes déposées afin de pouvoir organiser matériellement les opérations de vote.

Il s'agit du dossier n° 2015-0007 portant élection des membres titulaires et suppléants de la commission permanente d'appel d'offres. Les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants du Conseil doivent être élus au scrutin de liste suivant la règle de la proportionnelle au plus fort reste.

J'ai reçu la liste des candidats suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
1° - M. Christian Coulon	1° - Mme Béatrice Gailliot
2° - M. Gilbert Suchet	2° - M. Arthur Roche
3° - M. Max Vincent	3° - Mme Sarah Peillon
4° - Mme Laurence Balas	4° - Mme Nora Berra
5° - M. Rolland Jacquet	5° - M. Jean-Michel Longueval

**M. LE PRÉSIDENT** : Y-a-t-il d'autres listes ?

(absence d'autres listes)

Il n'y a pas d'autres listes, donc nous allons procéder aux votes.

Je mets d'abord ce rapport aux voix pour acter que la commission d'appel d'offres sera une commission permanente et siègera en jury et commission composée en jury :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants-Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Parti radical de gauche (PRG) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle que le dernier alinéa de l'article L 3121-15 du code général des collectivités territoriales applicable à la Métropole par renvoi de l'article L 3611-3, dispose : "Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil général".

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

(Les candidats sont proclamés élus).

**N° 2015-0001** - Fixation de la composition de la Commission permanente de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le projet de délibération qui vous a été transmis avec l'ordre du jour de notre séance détaille de façon exhaustive le cadre juridique applicable et propose que la Commission permanente comprenne le Président du Conseil de la Métropole qui est Président de la Commission permanente, les 25 Vice-Présidents du Conseil de la Métropole et 19 autres Conseillers métropolitains, élus en son sein par le Conseil de la Métropole.

Nous avons évoqué le nombre de 45 élus pour cette Commission permanente. Le souci de rassembler a fait que nous vous proposons aujourd'hui de porter la Commission permanente à 50 élus. Je vous proposerai, par conséquent, de voter un amendement en ce sens.

De manière à ce que chacune et chacun puisse avoir en tête l'ensemble de celles et ceux qui composeront, si vous en êtes d'accord, la Commission permanente, je vous propose, tout d'abord,

que celle-ci comprenne les 25 Vice-Présidents que nous avons déjà désignés et qui ne nécessitent pas de réélection, à savoir :

1er Vice-Président	M.	Kimelfeld David
2° Vice-Président	Mme	Vullien Michèle
3° Vice-Président	M.	Bret Jean-Paul
4° Vice-Président	M.	Da Passano Jean-Luc
5° Vice-Président	Mme	Guillemot Annie
6° Vice-Président	M.	Abadie Pierre
7° Vice-Président	Mme	Picot Myriam
8° Vice-Président	M.	Le Faou Michel
9° Vice-Président	M.	Philip Thierry
10° Vice-Président	Mme	Geoffroy Hélène
11° Vice-Président	M.	Galliano Alain
12° Vice-Président	M.	Passi Martial
13° Vice-Président	Mme	Dognin-Sauze Karine
14° Vice-Président	M.	Colin Jean Paul
15° Vice-Président	M.	Charles Bruno
16° Vice-Président	M.	Brumm Richard
17° Vice-Président	M.	Brachet Olivier
18° Vice-Président	Mme	Le Franc Claire
19° Vice-Président	M.	Crimier Roland
20° Vice-Président	M.	Barral Guy
21° Vice-Président	Mme	Frih Sandrine
22° Vice-Président	M.	Claisse Gérard
23° Vice-Président	Mme	Laurent Murielle
24° Vice-Président	M.	Llung Richard
25° Vice-Président	Mme	Vessiller Béatrice

Nous avons, également, désigné un certain nombre de Conseillers délégués qui doivent être réélus. Evidemment, nous proposons que ceux qui avaient été proposés et élus la dernière fois, puissent à nouveau être élus et que l'on ajoute des élus supplémentaires.

Donc, je vous propose les noms suivants :

1er Conseiller membre de la Commission permanente	Mme	Cardona Corinne
2° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Vesco Gilles
3° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Vincent Max
4° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Rivalta Bernard
5° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Rousseau Michel

6° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Desbos Eric
7° Conseiller membre de la Commission permanente	Mme	Bouzerda Fouziya
8° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Berthilier Damien
9° Conseiller membre de la Commission permanente	Mme	Frier Nathalie
10° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Kepenekian Georges
11° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Eymard Gérald
12° Conseiller membre de la Commission permanente	Mme	Rabatel Thérèse
13° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Calvel Jean-Pierre
14° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Barge Lucien
15° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Bernard Roland
16° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Rudigoz Thomas
17° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Pouzol Thierry
18° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Selles Jean-Jacques
19° Conseiller membre de la Commission permanente	Mme	Brugnera Anne
20° Conseiller membre de la Commission permanente	Mme	Baume Emeline
21° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	George Renaud
22° Conseiller membre de la Commission permanente	Mme	Belaziz Samia
23° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Suchet Gilbert
24° Conseiller membre de la Commission permanente	M.	Lebuhotel Bruno

Voilà, mesdames et messieurs. Donc je vais vous demander de bien vouloir voter l'amendement permettant de faire évoluer de 19 à 24 le nombre des membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents et, si vous le voulez avant, je permettrais à chacune et à chacun des représentants des groupes de pouvoir s'exprimer. Nous allons commencer dans l'ordre des groupes que nous avons l'habitude d'avoir mais deux nouveaux groupes se sont constitués, en attendant peut-être d'en avoir d'autres, à qui je donnerai la parole après.

Donc, l'ordre traditionnel comportait un premier temps de parole pour le groupe Front national.

**M. le Conseiller BOUDOT** : Merci monsieur le Président, juste une petite remarque concernant cette composition de Commission qui ne regroupe évidemment pas toutes les familles

politiques contrairement à ce que vous avez dit et tout le monde n'a pas été contacté non plus. Même si tout le monde avait été contacté, peut-être que tout le monde n'aurait pas accepté. Je trouve qu'il y a un déficit de parité dans cette Commission permanente qu'il faudrait quand même soulever, je crois que d'autres le feront aussi bien que moi. Voilà, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, le groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : La prise de parole ne concerne pas que l'amendement, on est bien d'accord, elle concerne la totalité de la délibération ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Un propos général si vous le souhaitez et ensuite votre expression sur l'amendement. Donc, vous avez un droit de parole très ouvert.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Je vous en remercie. Mesdames et messieurs, nous avons une responsabilité particulière aujourd'hui, vous l'avez d'ailleurs souligné monsieur le Président, car la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale qui naît. Nous sommes donc encore libres à cette heure de décider du sort qu'au-dessus de son berceau nous lui réservons en matière de fonctionnement démocratique et institutionnel. Le premier acte politique que nous allons poser à la naissance de la Métropole est celui qui consiste à composer une Commission permanente qui siègera pour prendre un certain nombre de décisions en notre nom et, finalement, à notre place.

C'est notre premier acte, il est d'importance et éminemment politique puisque, nous qui avons été élus démocratiquement et par le peuple dont on a beaucoup parlé dimanche, allons déléguer une partie de nos responsabilités à une Commission composée donc de 50 d'entre nous. Alors, nous avons un choix et nous avons encore un choix :

- déléguer notre responsabilité à une Commission où sera représenté l'ensemble des Conseillers élus démocratiquement le 30 mars 2014, et cette représentativité implique que l'ensemble des groupes politiques siègent au sein de la Commission permanente proportionnellement, bien sûr, à l'importance de leur taille au sein de cette assemblée ;

- ou bien, deuxième possibilité : ne pas tenir compte du vote des électrices et des électeurs et confier notre responsabilité à une Commission dont le choix des membres reposent sur une base bien plus floue et dont, en tout cas, il faudra nous expliquer la logique politique et la légitimité démocratique.

Le souhait du GRAM est que la composition de la Commission permanente soit représentative de tous les électeurs et toutes les électrices du territoire métropolitain, pour que chacune et chacun qui est allé mettre son bulletin dans l'urne le 30 mars dernier se sente respecté et représenté.

Nous le souhaitons d'autant plus qu'au-delà de la représentativité, se pose la question du principe républicain de séparation des pouvoirs. De par les attributions que nous allons lui déléguer et qui sont listées dans la délibération n° 2015-0004, la Commission permanente aura aussi une fonction délibérative.

Au nom du principe républicain de la séparation des pouvoirs, la Commission permanente ne peut donc pas être un simple prolongement de l'exécutif du Conseil métropolitain tel que vous nous le présentez et tel que vous l'annoncez. Dans "L'esprit des lois", Montesquieu écrivait : "Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir

arrête le pouvoir." Cette théorie, à la base du fonctionnement de nos institutions républicaines, nous semble d'autant plus importante à mettre en place au sein de notre Métropole, que cette dernière -vous l'avez bien dit- est une collectivité territoriale à part entière et qu'elle a pris, de par la loi, des compétences dont l'ampleur est jusqu'alors inédite.

Les élus du groupe GRAM conditionneront leur participation au vote de ce jour concernant la fixation de la composition de la Commission permanente, la désignation de ses membres mais aussi concernant les délégations d'attributions au Président et à la Commission permanente, aux réponses que vous nous ferez, monsieur le Président et à la composition de la Commission que vous voudrez bien, ou pas, modifier et nous présenter, au nom des principes que je viens de rappeler.

Soit, la composition de la Commission garantit la séparation du délibératif et de l'exécutif et est représentative de l'ensemble de notre assemblée et alors, nous pourrions voter ;

Soit, ce n'est pas le cas et nous ne participerons pas au vote des quatre premières délibérations.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, j'ai ensuite le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère RABATEL** : Monsieur le Président, chers collègues, notre propos est plus général sur la création de la Métropole. C'est avec émotion que le groupe Lyon Métropole gauche solidaires participe, ce jour, à la création de la Métropole et à la première séance de cette nouvelle collectivité. Nous saluons l'audace des deux Présidents du Conseil général et du Grand Lyon dans cette aventure qui est en passe de devenir une réalité, très organisée et fiable.

Cette création sera utile et comprise par les habitants si elle conjugue la solidarité, la cohérence des politiques publiques, l'efficacité, la qualité de vie, une réponse à l'urgence sociale et environnementale, la dynamisation du secteur économique, de la création et de l'accès à l'emploi. Nous avons besoin de tout cela.

Cette création ne permettra pas facilement, surtout dans les premières années de son organisation, de réaliser des économies car elle porte des compétences sociales où la demande est à la hausse. Mais elle est potentiellement capable de repenser des politiques en place, d'innover sous le coup de cette énorme recomposition des compétences, et cela vaut le coup d'essayer car l'immobilisme est actuellement risqué de recul. Il faut oser et nous y sommes prêts.

Nous rappelons quelques points qui nous tiennent à cœur : le logement social, le soutien aux personnes les plus fragiles, l'accompagnement des enfants et des familles pour la réussite éducative de notre jeunesse, une gouvernance démocratique avec les élus, les habitants et les partenaires sociaux, une révision des modalités électorales prévues en 2020, comme vous l'avez actée, M. le Président. Nous pensons qu'il y a beaucoup à prendre dans les 40 propositions du Conseil de développement saisi par le Président.

Je termine en soulignant que les Grands Lyonnais ont depuis longtemps et de plus en plus l'habitude de vivre sur toute l'agglomération, se loger ici, travailler là, aller au cinéma, au restaurant ou chez le médecin ailleurs. La Métropole, plus encore que la Communauté urbaine de Lyon, du fait de toutes

ses compétences nouvelles, renforcera le sentiment d'une communauté de destin, d'un sentiment d'appartenance et possiblement de vouloir vivre ensemble. Il faut le cultiver. Cela peut être très précieux dans les temps difficiles que nous vivons, à condition d'y mettre de la justice sociale et de l'équilibre territorial. Nous espérons que c'est le vœu de tous ici présents.

Et en annexe, je dirais que nous sommes favorables à la composition de la Commission permanente.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, j'ai ensuite le groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller GEURJON** : Merci, monsieur le Président. En introduction, puisque vous nous avez présenté la totalité de la Commission permanente précédemment, je voudrais faire juste quelques constatations. Dans la première version, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles prévoyait un exécutif resserré de 15 Vice-Présidents. Désormais, si j'ai bien compté, nous arrivons à un exécutif de 50 personnes.

Dans les exécutifs municipaux et, plus généralement, dans les exécutifs des collectivités locales, nous avons une parité. Si j'ai bien compté mais, encore une fois, j'ai fait cela rapidement, nous avons seulement 30 % de membres de l'exécutif féminin. A une époque où, je pense que l'efficacité est dans le non-cumul, surtout si on veut éviter que la techno-structure prenne le pouvoir, dans votre exécutif de 50 personnes, si j'ai bien compté encore une fois, 85 % des membres ont déjà une fonction dans un autre exécutif, essentiellement municipal.

Enfin, dernière constatation aussi, nous sommes passés, comme vous l'avez évoqué, d'un EPCI à une collectivité locale, ceci étant le Président et les Vice-Présidents ont été réinstallés automatiquement, tel que le prévoit la loi, je vous l'accorde. Je veux juste faire un comparatif : le Conseil général qui est resté Conseil général a réélu sa Présidente et ses Vice-Présidents il y a 8 jours maintenant.

Pour revenir sur le cœur de mon intervention, comme vous l'avez évoqué, ce premier Conseil métropolitain marque symboliquement la création de la Métropole de Lyon. Vous savez que nous sommes, depuis le début de cette aventure, favorables à la mise en place de la Métropole de Lyon qui réunit dans une même collectivité les compétences du Grand Lyon et d'une partie du Département du Rhône. Je voudrais juste réinsister sur le fait que, sans l'UDI et, en particulier, sans monsieur Michel Mercier, cette bonne idée n'aurait pu se concrétiser !

Parce que la création de la Métropole de Lyon est une révolution institutionnelle, c'est une importante responsabilité qui nous incombe aujourd'hui.

Aujourd'hui, plus qu'avant, nous sommes les garants de nos valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Permettez-moi de revenir un instant sur les marches qui ont rassemblé des millions de Français dimanche dernier. Je crois que c'était la première fois qu'autant de monde défilait côte à côte sans hostilité à l'égard de quoi ou de qui que ce soit. Ce fait rarissime de générosité et de concorde est d'autant plus précieux qu'il ne véhiculait aucun sentiment velléitaire. Je crois que c'est un formidable exemple qui doit nous inspirer et nous rassembler au-delà des postures politiciennes.

C'est donc dans cette optique que nous, élus UDI, voulons que la création de la Métropole puisse permettre de rendre un service de meilleure qualité à chaque Grand Lyonnais et à un coût moindre, c'est-à-dire sans hausse de la fiscalité. Pour nous, la Métropole doit être proche de chaque citoyen, proche des besoins de chaque territoire, de chaque Commune. La Métropole ne doit en aucun cas aboutir à renforcer la technocratie.

Lors du lancement de la Métropole, vous nous parliez de travail partenarial afin que -et je vous cite- "nos concitoyens s'approprient la nouvelle institution". Désolé de vous contrarier, monsieur le Président, mais nos concitoyens à ce jour ignorent l'impact de ce changement administratif. Pourtant, ce n'est pas faute, notre groupe comme d'autres groupes dans cette assemblée, de vous avoir réclamé des débats transparents et démocratiques. Alors oui, concernant le travail partenarial et la pédagogie auprès des habitants, il y a là encore beaucoup de chemin à parcourir et ce sera une deuxième révolution pour notre assemblée si nous travaillons réellement en partenariat.

C'est donc avec responsabilité que les élus du groupe UDI et apparentés porteront un regard sans concession mais avec ouverture d'esprit sur ce que vous définissiez en avril dernier comme une communauté de projets devenue une véritable communauté de destins.

Vous aviez alors cité 4 points sur lesquels vous souhaitiez bâtir un pacte de gouvernance métropolitain : l'emploi, le logement, l'éducation et l'agriculture périurbaine. Aujourd'hui qu'en est-il de ces vœux pieux ?

Ainsi, je me permets de m'inscrire dans la lignée de mon collègue monsieur Jean-Paul Bret qui, toujours en avril, demandait que les actes soient au rendez-vous. Nous ne vous en demandons pas plus.

Je souhaite rappeler, pour terminer, les quatre piliers qui, pour les élus UDI, doivent nous permettre de réussir au service des Grands Lyonnais l'édification d'une Métropole unifiant l'urbain et l'humain : la Métropole, c'est la démocratie républicaine ; la Métropole, c'est le développement économique qui accroît notre rayonnement ; la Métropole, c'est la solidarité et l'équité pour tous ; la Métropole, c'est la proximité et le vivre ensemble. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, monsieur Geourjon. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HEMON** : Monsieur le Président et chers collègues, je crois que monsieur Geourjon a oublié de préciser que si le vote se déroule bien, alors le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés aura dans l'exécutif 100 % de non cumulards et 66 % de femmes, voilà, il faut quand même le souligner, on essaie de compenser un peu les faiblesses des autres. On n'arrive pas à tout, on fera encore de gros efforts.

Nous voilà, monsieur le Président, en l'An 01 de la Métropole. Je voudrais rappeler, pour mémoire, que l'An 01 est une bande dessinée culte des années 1970, publiée dans Charlie qui était mensuel à l'époque. L'An 01 avait pour sous-titre : "on arrête tout, on réfléchit et ce n'est pas triste".

Sans aller jusqu'à vous proposer de mettre cette sympathique devise au fronton de l'Hôtel de la Métropole, monsieur le Président, je vous suggère pour le moins d'en garder au moins l'injonction à réfléchir aux enjeux et challenges auxquels notre collectivité nouvelle est déjà confrontée.

A l'instant, monsieur le Président, vous avez fortement insisté sur les innovations économiques et sociales que permettra et encouragera notre Métropole, mais pris sans doute par le temps et par l'émotion, vous avez beaucoup moins insisté, voire pas du tout, sur les défis et innovations écologiques et démocratiques que notre Métropole allait engager. Je voudrais en souligner quelques-uns.

Des défis environnementaux liés assez directement à la forte attractivité de notre territoire. En effet, si nous nous réjouissons qu'il soit un pôle d'emploi attractif, l'intense activité de notre agglomération a aussi des conséquences sur la santé et donc la qualité de vie de nos concitoyens.

1 jour sur 3, l'air est de mauvaise qualité. Les taux d'ozone et de particules fines dépassent régulièrement les normes en vigueur. Autre exemple, près d'un quart de la population est exposé à un bruit routier supérieur à 70 décibels. Les objectifs du plan climat sont à échéance 2020. Il est donc de notre responsabilité, chers collègues, d'en accélérer la mise en œuvre, et de votre responsabilité, monsieur le Président, de nous en donner les moyens.

En 2015, la Conférence mondiale sur le climat se réunit à Paris. Faisons en sorte que notre Métropole soit exemplaire dans son action, ses réalisations et ses innovations.

Des défis humains encore car de fortes inégalités demeurent, voire s'accroissent au sein de la Métropole. Dans certaines communes, 30 à 40 % des ménages vivent avec un bas revenu alors que la moyenne métropolitaine est inférieure à 20 %. S'y ajoute quasi systématiquement une précarité énergétique. Défi humain toujours, voire humanitaire, puisque plusieurs dizaines d'enfants scolarisés dans nos écoles dorment dans la rue. Espérons que nous serons plus forts encore, monsieur le Président, pour demander au Préfet de ne pas laisser perdurer de telles situations.

Gageons que, lorsqu'on mobilise les moyens et les personnels pour héberger à 200 kilomètres d'ici plusieurs milliers de naufragés de la route qui se rendent dans les stations de sport d'hiver, il ne devrait pas être très compliqué d'héberger durablement quelques familles parfois naufragés de la vie.

Je terminerai sur les innovations démocratiques à expérimenter à l'échelle de notre territoire. C'est important car un des éléments de la multicrise que traverse notre société est ce syndrome de fatigue démocratique que décrit très bien l'historien et archéologue monsieur David Van Reybrouck dans son dernier livre. En effet, les citoyens s'éloignent des élections, se défient de plus en plus des politiques. Nous allons mettre en place un pacte de cohérence métropolitain, des conférences territoriales des maires, faisons en sorte que les citoyens y soient associés et y participent pleinement.

En tous cas, ne réitérons pas, s'il vous plaît, le simulacre de débat lié à la délimitation des circonscriptions électorales qui n'était pas un bon signal. Enfin, avec la réunion d'un ensemble de compétences, nous avons donc sans doute aujourd'hui les outils pour que notre Métropole favorise la solidarité et le mieux vivre, vous l'avez dit. Nous savons que c'est un chantier d'importance pour notre exécutif, il aura tout notre soutien dans ses engagements pour plus d'écologie, plus de solidarité et plus de démocratie. Enfin, monsieur le Président, notre groupe, malgré la relative faiblesse de ses moyens, vous offre avec plaisir pour vos éternelles le dernier livre de madame Marie-Monique Robin, "Sacré croissance !" qui remet en cause le sacro-saint dogme de la croissance, une addiction très peu

propice à l'innovation au partage raisonné et équitable des ressources, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues. Ah ! La Métropole comme réponse à la crise ! Permettez-moi un trait d'humour en chantonnant avec monsieur Jean-Jacques Goldman :

"Y'aura de l'emploi pour tout l'monde,

Que des premières classes, plus de secondes,

C'est une nouvelle ère, métropolitaine"

J'espère que vous appréciez l'humour, pour ce qui me concerne, de faire référence à cette chanson. Mais nous n'en sommes plus à l'heure des promesses.

Avec la mise en place de cette Commission permanente, vous voulez continuer à fonctionner comme dans l'ancienne Communauté urbaine, EPCI. Or, dans toutes les collectivités départementales et régionales, et notamment dans l'ancien Département ou dans la Région Rhône-Alpes, la Commission permanente est un outil de transparence des décisions quotidiennes notamment, rassemblant soit tous les élus, soit une représentation proportionnelle. Mais vous continuez à organiser votre majorité en dehors de toute transparence politique, dans le secret de vos relations personnelles. On pouvait le comprendre dans une intercommunalité de projets, et nous sommes nombreux à faire vivre des syndicats intercommunaux dans lesquels la direction politique est construite sur un consensus de l'ensemble des acteurs. Mais vous avez décidé de transformer l'intercommunalité en une collectivité de plein droit, qui suppose donc une majorité politique claire et transparente, permettant le débat public républicain.

Vous avez mesuré aux municipales, vous l'avez dit, l'incompréhension de nombreux habitants sur cette Métropole qui inquiète et fait peur, malgré les discours ronflants qui se sont multipliés depuis dans cette assemblée. Il faut que le Conseil de développement propose 40 actions pour faire connaître la Métropole aux habitants mais, franchement, c'est le tonneau des Danaïdes quand l'austérité va nous obliger à réduire les missions de service public et quand, par exemple, pour parler du concret d'aujourd'hui, le Préfet mettant en œuvre votre loi, enfin pas que la vôtre d'ailleurs, celle de tout le monde à l'exception de mon groupe politique. Votre loi dissout d'un simple arrêté le syndicat intercommunal des Grandes terres, dont le trésorier refuse désormais de payer les mandats et personne ne sait comment sauver cette si belle réussite reconnue par tous d'une politique d'espace nature pourtant massivement soutenue par l'ancienne Communauté urbaine, dans un cadre intercommunal.

La réalité est que vous payez -pardon, nous payons !- le coup de force par lequel vous avez imposé cette Métropole qui rompt avec la République. Ceux qui découvrent que tous les maires, notamment des petites Communes, ne seront plus vraiment des maires demain se réveillent bien tardivement, et ce n'est pas fini, car nous savons tous que le périmètre de la Métropole ne peut rester en l'état. La logique de la territorialisation différenciée - à chacun son statut, sa loi, son institution- est un contresens historique quand on entend les manifestants de dimanche qui chantaient la Marseillaise faisant grandir l'exigence républicaine.

Dans ce cadre que nous considérons comme dangereux pour nos Communes, l'urgence est d'atténuer les conséquences pour le lien citoyen et républicain, pour les services publics. Il est urgent d'affirmer un projet politique fort de défense des services publics, de nos Communes, de la solidarité, porté dans la transparence par les forces politiques républicaines qui le souhaitent mais qui ne peut être, dans la crise politique grave que traverse notre pays, qu'un choix pour tenir le cap à gauche. Il est urgent de se mettre au travail pour définir le futur pacte de cohérence métropolitain qui devra définir la place des Communes dans la Métropole et précisant ce qui relève de compétences métropolitaines et ce qui peut, ce qui doit, rester de compétences communales.

Nous soutenons donc la demande faite par le GRAM, tout à l'heure, sur une autre approche de la composition de cette Commission permanente et nous renouvelons notre interpellation sur ces deux points : la construction d'une majorité politique claire et de la construction d'une métropole qui respecte nos communes, sans lesquels nous ne pouvons que confirmer que nous ne participerons pas à cette nouvelle édition d'une mauvaise cuisine lyonnaise décidément bien indigeste pour nos concitoyens.

Dans ces conditions, notre groupe s'abstiendra sur ces délibérations telles quelles, à l'exception de monsieur Martial Passi. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, ce premier Conseil est un moment historique et acte la naissance de cette nouvelle Métropole de Lyon. Notre agglomération change aujourd'hui de dimension. Elle n'est pas la seule. Cette année, dix autres métropoles voient également le jour en France et ce mouvement traduit la nécessité de prendre en compte, du point de vue institutionnel, le phénomène de métropolisation des grands territoires urbains. La Métropole de Lyon s'inscrit résolument dans cette dynamique. Elle va même plus loin, en devenant une collectivité territoriale de plein exercice qui rassemble sur un même territoire les compétences du Grand Lyon et du Département du Rhône. Pour autant, l'heure n'est pas au triomphalisme. La création de la Métropole n'est pas la fin de l'histoire, mais bien son commencement.

Le nouveau statut juridique de la Métropole n'en fait pas automatiquement une réussite. Nous devons donc, dès à présent, nous mettre au travail pour donner vie à cette nouvelle collectivité. La tâche est immense. Il y a, tout d'abord, une exigence de continuité du service public, un important travail, un considérable travail que nous tenons à saluer et qui a été réalisé pour la garantir.

Très rapidement, il faudra que l'action de la Métropole soit en mesure d'apporter une réelle plus-value en matière de politique publique, notamment en exploitant pleinement l'effet de levier que constitue le rapprochement des compétences historiques de la Communauté urbaine et de celles du Département. Il faudra trouver des complémentarités et des synergies, notamment en matière d'insertion et d'économie, de manière à ce que le fort potentiel de développement de notre territoire bénéficie à tous.

Je qualifiais la tâche d'immense. Elle l'est d'autant plus que nous évoluons aujourd'hui dans un environnement budgétaire contraint et que les attentes de nos concitoyens sont importantes. Ces attentes s'expriment sur de nombreuses problématiques

qui les concernent directement et qui sont au cœur des missions de notre Métropole.

Je pense, bien sûr, au domaine de la solidarité à travers les actions à destination des personnes handicapées et des personnes âgées. Je pense aussi aux politiques d'insertion, de l'enfance, du logement mais également à l'éducation, à la formation, l'emploi, bien sûr, la culture ou le sport.

Mais, bien évidemment, nous n'oublions pas les interventions en matière de développement économique, d'aménagement et d'environnement.

Dimanche dernier, en réponse aux attentats qui ont endeuillé la France, les Grands Lyonnais ont massivement participé à la grande marche républicaine, en formant le plus grand rassemblement jamais recensé. Ce sont près de 300 000 personnes, soit un habitant de notre Métropole sur quatre.

Ces habitants ont envoyé un message fort pour exprimer leur attachement au principe de solidarité et de cohésion sociale. Nous devons entendre ce message. Il s'agit, pour la Métropole, de placer l'humain au cœur du développement durable et social et solidaire de nos villes, tel que nous le concevons, pour contribuer au mieux-vivre ensemble et agir dans le sens d'un rééquilibrage des territoires qui la composent, c'est-à-dire un modèle de développement économique qui garantisse cette cohésion sociale et territoriale tout en répondant à des objectifs de compétitivité et d'attractivité. Il faut également veiller à ce que le fonctionnement à venir de la Métropole permette d'articuler le formidable levier de développement qu'elle constitue avec la nécessaire proximité et de l'action citoyenne. Nous devons bâtir une collectivité proche de ses citoyens afin d'améliorer leur vie quotidienne et d'apporter des réponses rapides à leurs besoins.

Enfin, nous ne devons pas perdre de vue que la richesse de la Métropole réside dans la diversité de ses Communes. Le projet métropolitain doit s'appuyer sur une stratégie globale dans le respect des identités communales. Sans attendre 2020, il nous faut travailler collectivement à la définition des modalités de la gouvernance de cette Métropole afin d'associer l'ensemble des Communes à l'élaboration du projet métropolitain et à la mise en œuvre des politiques publiques. Les élus de notre groupe s'investiront pleinement pour relever ces nombreux défis. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe la Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET** : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon est officiellement créée depuis le 1er janvier 2015. Davantage qu'un aboutissement, cela vient d'être dit, cette date est une étape, le début d'un processus car la construction métropolitaine s'annonce forcément complexe et évolutive. Elle trouvera, vous l'avez rappelé monsieur le Président dans votre propos, sa pleine expression démocratique à partir de 2020 avec l'élection des Conseillers métropolitains au suffrage universel direct.

C'est d'abord la continuité de l'action publique, celle menée hier par le Département du Rhône que la Métropole doit assurer. En ce sens, un travail conséquent a été accompli par les services des deux collectivités. Mais de très nombreux chantiers seront à poursuivre dans les prochains mois. Celui de la répartition des compétences entre la Métropole et les Communes : il reste à définir pour chaque domaine l'échelon le plus pertinent de l'action publique.

Celui de la définition des politiques métropolitaines en matière d'économie, d'insertion, d'action sociale dans les domaines de la famille, de l'éducation, du sport, de la culture. Des politiques qui devront s'exercer dans la proximité et s'accompagner d'une meilleure répartition des moyens humains et financiers, d'un meilleur équilibre entre les territoires. Le prochain budget et son exécution, avant même la programmation pluriannuelle des investissements, devront en témoigner.

La Métropole sera avant tout ce que nous en ferons. Nous devons toujours garder à l'esprit que toute évolution en matière d'action publique devra être une plus-value, mais pour tous, sans distinction de territoire. Je pense, notamment, au développement social et urbain qui est un enjeu essentiel de la construction métropolitaine. Là où le Département du Rhône a été quelquefois insuffisant, il ne suffira pas de rebaptiser les Maisons du Rhône en Maisons de la Métropole. Il faudra, au contraire, des moyens mieux répartis, de même qu'une capacité d'ensembliser au plus près du territoire définissant des collaborations efficaces entre les acteurs déjà présents. Je pense, notamment, aux centres communaux d'action sociale (CCAS) ou à d'autres acteurs sociaux.

Pour assurer la réussite de la Métropole, nous devons aussi partir de l'existence de ce qui fonctionne et de ce qui a fait ses preuves. La Métropole doit préserver les acquis de l'ancienne Communauté urbaine. Le Grand Lyon exerçait déjà un grand nombre de compétences : les politiques urbaines mutualisées, l'aménagement urbain, le développement économique, des outils de planification, des manières de décider et d'agir avec les Communes membres. Ceux-là sont à l'œuvre depuis des années. Ce sont des acquis considérables qui font la force de la Métropole d'hier comme ils le feront pour la Métropole d'aujourd'hui.

Enfin, nous avons devant nous une étape importante, celle de la signature du pacte de cohérence métropolitain qui est prévue à la mi-année 2015. Tous les sujets, évidemment, que je viens d'évoquer en feront partie car ce sera bien là l'enjeu essentiel de ce document, de permettre la coordination de l'intervention de la Métropole et des Communes. Ce sera, à l'évidence, un exercice difficile où l'emballage ne devra pas dissimuler le contenu.

Monsieur le Président, lors de la cérémonie des vœux de lundi dernier, vous disiez que la qualité de service que la Métropole offrira, dépendra de l'équilibre entre la Métropole et les Communes. Ce propos, je l'ai déjà tenu, nous avons été nombreux ici à l'exprimer et vous-même aussi, et j'y reste particulièrement attaché.

Le contexte dramatique de ces derniers jours a montré l'exigence de cohésion sociale. A notre échelle, la cohésion, c'est de faire en sorte que la Ville, au sens large du terme, appartienne à tous en donnant à chacun la possibilité de comprendre et de participer. Maintenir cette cohésion est un enjeu essentiel à l'heure du lancement de la Métropole. Non seulement, nous devons tout faire pour maintenir les conditions de la proximité et du dialogue mais nous devons aussi bien affirmer que c'est de la richesse de ses territoires que naîtra ou et se développera la richesse de la Métropole. Je vous remercie et je vous indique, puisque quelques-uns sont intervenus uniquement sur l'amendement et l'augmentation, que nous sommes favorables bien sûr à l'augmentation des membres de la Commission permanente.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président et chers collègues, mon collègue monsieur Jean-Paul Bret vient de nous

dire que la Métropole existe. Elle existe juridiquement depuis le 1er janvier 2015.

Alors, chacun ressent toute la portée et toute l'importance de cette date et de cet événement, et nous découvrirons dans le temps l'influence qu'a et aura cet événement sur nos vies et celles de nos enfants.

La Métropole de Lyon est une belle idée et c'est une décision déterminante pour la valorisation, le développement et le rayonnement de notre grand territoire.

Pour supporter, accompagner, travailler à cette belle idée, les acteurs ne seront jamais assez nombreux, déterminés, engagés, loin des clivages politiques pour atteindre les objectifs et en assurer le succès.

Parmi ceux-ci, les Maires, tous les Maires, ont demandé à être intégrés dans le pouvoir délibératif pour représenter les citoyens qui les ont et auront élus.

Cette demande, cette exigence, n'a pas été prise en compte dans la loi. Dont acte.

Pour nous, groupe Synergie-Avenir qui porte cette conviction, partagée d'ailleurs avec d'autres collègues, le débat se déplace maintenant en conséquence sur le plan parlementaire pour les prochaines années et les prochaines échéances. Nous verrons alors si nous sommes entendus et si nous serons entendus.

Pour autant, la Métropole de Lyon se met en place et, en premier lieu, les instances de gouvernance, et là se pose une question simple. Voulons-nous oui ou non porter nos convictions et les traduire en décisions, en matière de gouvernance, d'organisation et de représentativité au sein de ces nouvelles instances ?

Nous avons répondu oui, dans ce sens, avec nos valeurs, nos propositions et nos compétences. Pour mettre la Métropole de Lyon le mieux possible au service et au plus près des citoyens.

Et j'ajoute, en complément, concernant l'amendement, que je ne peux que faire le constat que l'information du passage de 45 à 50 ne nous était pas parvenu en tant que groupe politique donc nous l'apprenons en séance. Dont acte aussi sur ce plan-là.

Pour autant, c'est une proposition au nom de l'œcuménisme, alors pour faire court, prions pour que ça marche.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, le groupe socialiste et apparentés.

**Mme la Conseillère BRUGNERA** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus métropolitains, le groupe socialiste et apparentés l'a déjà dit à plusieurs reprises dans cet hémicycle, la Métropole de Lyon est une chance et nous ne pouvons pas manquer, bien sûr, de le réaffirmer en ce conseil symbolique.

Oui, la Métropole de Lyon est une chance et sa naissance en ce mois de janvier 2015 résulte d'une convergence de volontés. C'est grâce à la détermination sans failles de Messieurs Gérard Collomb et Michel Mercier et de Madame Danielle Chuzeville, au soutien de notre assemblée, au soutien aussi du Conseil général et à l'énorme travail des services du Grand Lyon et du Conseil général du Rhône et, plus particulièrement aussi, de la Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) que la Métropole de Lyon est en place

depuis le 1er janvier 2015, soit seulement deux ans après l'annonce de sa création. Cette détermination et ce consensus expliquent que nous ayons réussi, là où d'autres ont échoué et qu'aujourd'hui nous siégeons dans une collectivité pionnière au statut particulier. Nouvel outil aux compétences transférées à la fois du Conseil général et du Grand Lyon, elle vient compléter le paysage des collectivités territoriales tout en le simplifiant car, au niveau national, dans le mouvement général de création des métropoles, seule la Métropole de Lyon constitue véritablement une simplification administrative par la suppression de deux collectivités territoriales sur son territoire, pour n'en créer plus qu'une seule.

Et c'est la seule Métropole qui, en intégrant l'entièreté des compétences sociales d'un Conseil général, d'une part, et en conduisant un travail partenarial avec les Communes de son territoire, d'autre part, montre sa volonté d'être proche de ses concitoyens. Ceci passera par une plus grande territorialisation de son action, dans laquelle, les Communes auront un rôle essentiel à jouer.

Désormais, grâce aux efforts de chacun, la Métropole est en place. Il faut la construire dans la durée, assurer l'essentiel, assurer, tout d'abord, les services habituellement produits par le Grand Lyon et par le Conseil général sur notre territoire. Puis, rechercher des synergies, des mutualisations, des rationalisations, afin de toujours poursuivre notre ambition de simplification et d'efficacité de nos politiques territoriales.

Je voulais vous dire, monsieur le Président, au nom du groupe socialiste et apparentés, que nous prenons toute la mesure de ce défi et de la responsabilité qui nous incombe, ainsi que notre fierté de porter ce projet à vos côtés et de prendre part à sa construction car nous y voyons un vecteur d'amélioration du vivre ensemble.

Le groupe socialiste et apparentés est conscient d'entrer dans l'aire métropolitaine. Cette nouvelle aire nous engage, nous, en tant qu'élus, à être ambitieux, exigeants, innovants. Elle nous engage grandement envers nos concitoyens.

Chers collègues métropolitains, je vous souhaite, au nom de mon groupe, une bonne année 2015. Si celle-ci a commencé dans l'horreur et la stupéfaction, qu'elle se poursuive dans le respect, le respect de l'autre, le respect de nos valeurs républicaines. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, en introduction, je voudrais dire que, tout d'abord, le chant du groupe Communiste et républicain et ce qui a été exprimé, montre que finalement, ils finissent par rejoindre les positions du groupe UMP, divers droite et apparentés mais avec une différence majeure : ils contestent mais, au final, ils se soumettent.

Nous sommes effectivement dans un moment historique puisque nous participons aujourd'hui au premier Conseil de la collectivité territoriale du Grand Lyon sous la forme métropolitaine.

Cela change tout, cela aurait dû tout changer dans l'approche politique qui est la nôtre et dans la vision du territoire que l'on offre au citoyen. Et finalement, on constate avec un peu de déception que cela n'a pas changé grand-chose car la vision qui est proposée et les méthodes restent celles d'un EPCI.

Quel décalage entre les grands discours à l'attention des médias et la réalité. D'un côté, on présente une réforme politique sans précédent, je vous cite monsieur le Président : "Nous allons passer une étape", "nous allons réunir l'urbain et l'humain", cela a été dit très fréquemment, "nous allons prendre le relais de ce que l'Etat n'arrive plus à assumer", et on s'attendait à vivre ce projet dans une assemblée nouvelle. D'un autre côté, chacun d'entre nous vit en fait la réalité de cette enceinte qui se contente, il faut bien le dire, d'être une chambre d'enregistrement et de gestion des aspects techniques comme l'ordre du jour d'aujourd'hui et celui du prochain Conseil qui vont nous le démontrer.

Nous aurions aimé travailler, échanger et proposer sur les grandes orientations de cette organisation, mais nous l'avons malheureusement vu pendant les réunions des commissions spéciales métropoles et lors des derniers Conseils, les grandes orientations politiques ne sont pas la priorité de l'exécutif puisqu'il convient de fixer les modalités pratiques et matérielles.

C'est bien ce qui se passe, malheureusement, aujourd'hui, aucun débat de fond ne nous est proposé pour ce Conseil symbolique. Nous avons été prévenus, d'ailleurs, dès lundi par monsieur David Kimelfeld qui nous a expliqué qu'il ne fallait rien attendre du discours introductif du Président sinon des banalités sur la nouvelle année, à croire que c'est lui qui écrit vos discours, monsieur le Président !

*(Rires dans la salle).*

Je sais que ces réunions de Conférences des Présidents sont enregistrées et je vous invite à écouter ses propos.

Donc, nous traitons, aujourd'hui, une modalité d'organisation par la mise en place d'une structure prévue par la loi qui est la Commission permanente. Celle-ci a été prévue dès la loi du 27 janvier 2014, dite MAPTAM, et il est vrai que la rédaction du nouvel article L 3631-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qu'elle introduisait, n'appelait pas, à l'époque, de remarque particulière. La Métropole devait s'organiser par symétrie à l'organisation du Conseil général et l'article L 3122-5 du CGCT concernant la Commission permanente de cette collectivité était bien connu des élus ici présents. Cet article prévoit un scrutin de liste qui peut laisser place, par consensus, je dis bien par consensus, à la présentation d'une liste unique constituée entre toutes les tendances politiques représentées au sein de l'assemblée. Je vous rappellerai aussi l'article L 4133-5 du même code qui concerne cette fois le Conseil régional et qui prévoit une procédure similaire. Aussi, c'est avec confiance dans la volonté de l'exécutif de créer une collectivité respectueuse de la démocratie locale que nous avons souhaité engager avec vous, au sein du groupe de travail sur le règlement intérieur, des discussions sur la future composition de cette Commission.

Nous avons rapidement été intrigués par votre entêtement à refuser de nous donner votre position sur cette composition, vous retranchant notamment derrière votre incompétence dans l'attente de l'ordonnance que le Gouvernement devait prendre pour préciser les modalités de la composition de la Commission. Nous ne sommes pas d'une grande naïveté, chacun sait ici, monsieur le Président, que dès que l'on parle découpage territorial ou modalités de création de la Métropole, rien de ce qui est écrit dans les ordonnances du 19 décembre 2014 n'a échappé à votre contrôle et à vos corrections. Autant dire que l'article 6 de l'ordonnance portant diverses mesures relatives à la création de la Métropole de Lyon qui fixe le régime du scrutin uninominal majoritaire à 3 tours a été une défaite, non pas pour les membres de notre groupe qui sont déjà dans l'opposition mais pour la Métropole elle-même et pour la démocratie locale. Si je

relis ici le projet même de délibération que vous nous proposez, les délégations d'attributions posent bien la distinction entre une Commission permanente chargée de la gestion courante et un Conseil qui se consacre aux dossiers stratégiques. En imposant le scrutin uninominal majoritaire, vous avez souhaité donner une vision partisane qui vous permet d'écarter de la gestion quotidienne une partie de la représentation légitime de notre assemblée, contrairement au fondement même de ce que doit représenter une Commission permanente.

Vous n'hésitez pas à flouer les intérêts des Communes et des habitants pour vous assurer une majorité politique qui vous maintienne dans vos fonctions. Vous maniez les majorités politiques comme un réseau hiérarchisé où l'allégeance doit remplacer les convictions et où l'intérêt général a perdu toute sa place. Car, malheureusement, on achète les voix par une promesse d'investissement sur une Commune ou pire par une pression en laissant entendre que la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) pourrait être moins intéressante si on ne vote pas le budget. Et encore, sur l'amendement qui nous est proposé, cela coûte encore plus cher que prévu, étant donné que nous passons de 19 à 24 membres. Pourquoi 24 ? Pourquoi pas 25 ? Pourquoi pas 30 ? Pourquoi pas 40 ? Ce qui montre un petit peu la manière de procéder et la méthodologie adoptée.

Si je lie ce rapport avec le projet du rapport n° 2015-0139 qui sera à voter le 26 janvier prochain et qui proposera pour les élus membres de la Commission permanente une indemnité portée à 2 444,34 € au lieu de 1 159,45 € pour un simple Conseiller, je m'interroge aussi sur les contenus des discussions qui ont eu lieu et l'abnégation d'un certain nombre d'engagements.

Notre groupe a été écarté mais il faut que je précise, pour être tout à fait juste, que là encore, manifestant la faiblesse de votre majorité politique, vous n'avez pas écarté notre groupe d'un revers de mains. Vous nous avez effectivement proposé quelques places. Mais, comme à votre habitude, vous n'avez pas ouvert une discussion franche, transparente et honnête. Non, vous avez cherché à dévoyer et à soumettre les élus en faisant un mercato politique et en usant de votre position dominante.

Vous avez conditionné la participation de notre groupe à la Commission permanente à l'appartenance à votre exécutif. Le piège politique était un peu évident mais je dois dire qu'il a été poussé assez loin. Aux postes de Conseillers délégués proposés déjà depuis plusieurs semaines, vous êtes allés jusqu'à promettre de bousculer votre exécutif déjà élu, d'obtenir des démissions de Vice-Présidents pour placer des membres de notre groupe.

En somme, vous vous donnez les moyens juridiques de nous exclure pour vous donner les moyens politiques de nous laisser exercer notre mandat en passant sous les fourches caudines de votre autorité et de la solidarité dont nous serions redevables par un partage de la gestion de la Métropole au sein de l'exécutif.

Je vous ai exprimé notre refus au nom du groupe et d'autres Conseillers métropolitains aussi à titre personnel. Certains feront le choix de rejoindre votre majorité, nous le constatons déjà depuis les dernières élections. Nous respectons ces choix personnels même si nous n'en partageons pas l'analyse et, de ce fait, les membres de l'exécutif ne peuvent pas siéger au sein du groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés. La position de notre groupe est certes rigide, mais elle a le mérite du respect de nos engagements car nous devons à nos concitoyens la vérité sur notre positionnement politique et les convictions que nous

souhaitons porter. Car, c'est bien ici que se situent les différences et pas seulement sur une basique appartenance partisane. Je développerai trois différences qui me semblent fondamentales et qui justifient notre refus de la cogestion.

La première concerne l'absence de débat démocratique dans cette enceinte. Nous siégeons pendant des heures et c'est là une partie de notre rôle. Mais siéger pour marquer sa présence physique n'est pas une fin en soi, nous aimerions siéger pour être utile. Nous pourrions revenir à l'annonce même de la Métropole qui a surpris vos propres amis politiques, mais ce n'est même pas nécessaire. Regardons plus près de nous. Nous avons déjà évoqué les travaux au sein de la CLECRT et notre opposition au choix du secret des discussions.

La présentation du rapport, lors du dernier Conseil, nous a donné raison : ce secret n'avait aucun intérêt et même le Vice-Président Richard Brumm l'a reconnu à demi-mot. De plus, il n'était même pas partisan puisque, parmi les représentants du Conseil général, siégeaient des membres de l'Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et de l'Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés. Ce secret, sous couvert d'un besoin de tranquillité administrative, était un moyen d'empêcher la discussion pendant la phase de négociation pour présenter un projet ficelé et impossible à amender lors de la session publique.

Nous attendons d'ailleurs, comme nous l'avons demandé, que vous nous proposiez une nouvelle composition de la CLECRT plus respectueuse de la représentation politique de la Métropole. Je pourrais évoquer l'élaboration de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Nous étions intervenus lors du Conseil de septembre 2014 pour dénoncer le flou de cette préparation et je me permets de vous rappeler nos demandes concernant là encore un débat transparent. Nous vous interrogeons sur qui décide des inscriptions ? Selon quels critères ? Quelles sont les enveloppes globales par compétence ? Quelles sont les répartitions territoriales ? Dites-nous seulement quel est le calendrier officiel pour la préparation de cette PPI ? Des questions de bon sens pour mener un travail consciencieux et efficace pour définir ensemble le développement de nos Communes sur la durée du mandat. Vous n'avez pas daigné nous répondre, préférant faire des approches ciblées de certains maires pour négocier en direct et en l'absence de prise en compte de la solidarité métropolitaine.

Le refus du débat, c'est aussi la préparation des textes nationaux qui concernent la Métropole. Alors que les services et votre Cabinet surveillent de près les textes en préparation et font des propositions, ce qui est bien leur rôle, vous vous refusez systématiquement à échanger avec nous afin que l'on recherche des positions équilibrées qui permettent un exercice apaisé de la démocratie locale au sein de notre collectivité. Je l'ai dit, vous avez refusé de débattre de la composition de la Commission permanente pendant les trois réunions concernant le règlement intérieur. Le point d'orgue de cette confiscation démocratique fut toutefois votre mascarade sur le vœu proposé par le groupe Synergies-Avenir lors du dernier Conseil. Refuser le débat, refuser le vote sur un vœu alors que dans le même temps un autre vœu était soumis à débat et à vote et tout cela pour sauver votre apparence politique, ce n'est pas digne d'un Président d'une grande collectivité et cela en dit aussi long sur votre engagement en qualité de parlementaire et donc de gardien des valeurs démocratiques. Car la démocratie, c'est bien d'en parler, c'est encore mieux de la faire s'exprimer, quand on est dépositaire du pouvoir du peuple c'est d'autant plus important. En même temps, monsieur le Président, comme vous le dites,

pourquoi se priver quand on sait que tout est possible sans en payer le prix politique.

C'est là, une deuxième différence fondamentale qui nous empêche de siéger à vos côtés. Vous avez répondu à notre contestation sur le manque de transparence, que pour être utile, il faut siéger dans la majorité. Pour certains qui siègent à vos côtés, on peut effectivement faire fi des différences politiques, on peut s'amalgamer dans la plaine de la cohésion partisane. Nous avons suivi avec intérêt ces argumentations, nous avons même écouté les analyses en faveur d'une troisième voie, c'est dire que nous savons nous faire également violence. Mais, malheureusement, nous constatons que c'est une situation d'échec. Non seulement, les membres de votre majorité ne sont pas utiles mais en plus vous les traitez avec irrespect. Nous pourrions évoquer de nombreux exemples par lesquels vous signifiez le refus du débat ou la prise en compte de leurs remarques. Quand vous daignez répondre à une question d'orientation politique, c'est pour leur demander de balayer devant leur porte comme vous l'avez fait envers le groupe Communiste et républicain pour le choix entre délégation de service public et régie, ou pour leur signifier l'inconsistance de leurs propos comme vous l'avez fait envers le groupe Europe Ecologie - Les Verts sur la politique du logement. Et que dire de vos alliés de Synergies-Avenir ? J'ai bien entendu monsieur Marc Grivel, lors du dernier Conseil. Au nom de son groupe, il a dénoncé ainsi votre méthode politique, je le cite : "Nous avons une vision de la gouvernance qui ne semble pas être la même".

Nous étions ravis d'entendre que l'absence du respect du pluralisme gênait certains. Ce qui nous étonne, c'est cette manière de dénoncer, tout en s'excusant d'avoir à le faire, de ne rien obtenir en siégeant dans la majorité et, finalement, de considérer que c'est dans la nature même de l'organisation politique.

Je citerai les deux exemples qui ont fait tant parler mais si peu agir. Sur les pouvoirs de police, dans de grandes déclarations en Commission spéciale Métropole du 25 septembre 2014, monsieur Marc Grivel dénonçait "une mauvaise loi", "une situation inacceptable pour un maire dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités" allant jusqu'à dire "c'est maintenant que le combat commence".

Rassurons-nous, ou pas d'ailleurs, mais il n'y a pas eu de combat ! La réponse fut immédiatement donnée par monsieur David Kimelfeld, je cite : "Il n'est plus temps de revenir sur les termes de la loi". Force est de constater que, malgré un aménagement sémantique sur l'intégration d'un avis purement symbolique du Maire, lors du dernier Conseil de communauté, la convention a été votée et le pouvoir de police de la circulation s'applique finalement comme la loi l'a prévu.

Le deuxième exemple porte sur le découpage des circonscriptions. Que n'avez-vous pas promis monsieur Collomb sur ce dossier ? Dois-je vous rappeler vos propos tenus ici même le 21 octobre 2014 devant les maires ? Je ne résiste pas à relire tout l'engagement qui était le vôtre pour dire que le projet de découpage n'était qu'un projet et que vous alliez proposer des modifications au Gouvernement : "A partir de là, la discussion est ouverte" ou encore "on est ouvert à la discussion", "je propose aux uns et aux autres de travailler ensemble et de regarder ce que peuvent porter les uns et les autres", "vous pourrez travailler sur cette carte et puis on en discute ensemble" enfin "moi je souhaite qu'on ait plutôt des accords sur la façon dont le découpage électoral se fait sur la Métropole lyonnaise". Donc là, je m'interroge, car l'ordonnance publiée fin décembre est strictement identique au projet que les groupes contestaient

déjà lors de cette réunion. Première hypothèse, vous avez ouvert des discussions avec Synergies-Avenir et, finalement, ses membres se sont rendus compte combien votre proposition de découpage était bonne et ils l'ont accepté sans modification. Deuxième hypothèse, vous avez ouvert des discussions avec Synergies-Avenir, vous avez écouté pudiquement et vous avez tout rejeté parce que vous considérez que leurs propositions sont mauvaises pour vous. Troisième hypothèse, vous n'avez ouvert aucune réelle discussion car vous n'en avez jamais eu l'intention et vous n'avez que faire des opinions dissidentes. Pour détourner l'attention, vous avez proposé de rédiger des amendements à la loi de ratification des ordonnances. Cela me rappelle douloureusement vos amendements loupés sur le pouvoir de police !

Sur ces sujets et sur d'autres, à quoi cela a-t-il servi d'être dans votre majorité, monsieur le Président, sinon à créer des confusions chez les citoyens qui entendent leurs élus dénoncer vos choix, puis venir tête basse les voter quand même dans cet hémicycle ?

Que chacun ici assume sa responsabilité, car quand cette confusion devient écœurement, les citoyens se détournent de la vie publique et ce n'est aucun de nous qui a le plus à perdre, c'est la démocratie qui devient malade.

Bien sûr, monsieur le Président, vous cherchez bien à vous racheter de ces postures politiciennes, c'est ainsi que pour les cérémonies de vœux des Communes, on voit se déplacer le ban et l'arrière ban de ce que la Métropole compte en collaborateurs de haut niveau, pour dorloter des alliés en vue de la préparation budgétaire. Mais nous le voyons bien, il s'agit d'accords politiques, de relations bilatérales, de réseaux confraternels, mais où sont les engagements pour l'intérêt général ? Quelle est la place de la vision métropolitaine que l'on propose aux citoyens alors que le pouvoir de notre collectivité se concentre aujourd'hui dans des alliances hétéroclites faisant l'économie du raisonnement de l'intérêt supérieur des Grands Lyonnais.

Et c'est la troisième différence fondamentale et certainement la plus forte : partager ensemble la gestion de la Métropole, c'est assumer des convictions communes pour la mise en œuvre d'un projet de mandat. Si tel ou tel peut légitimement penser qu'il apporte, par ses connaissances, une plus-value à l'exécutif, le projet métropolitain ne peut pas être un patchwork de compétences individuelles. La Métropole est, pour nous, un choix d'opportunité du développement du Grand Lyon, de son rayonnement national et international dans un contexte de concurrence entre les territoires. La Métropole doit correspondre aux réalités des organisations sociales et des problématiques de son aire urbaine. Faire de Lyon une grande Métropole européenne, c'est construire la structure la plus adaptée pour répondre aux enjeux des nouvelles dynamiques économiques, éducatives, environnementales, culturelles, de transports, de logement, etc. Dans un cadre de réforme des organisations institutionnelles et administratives de la France, la Métropole doit être une structure publique renouée, plus efficace et moins coûteuse. Elle doit apporter un service de proximité aux habitants tout en ayant une vision globale du développement territorial.

Pour le moment, la réunion de l'urbain et de l'humain se résume à empiler les dépenses urbaines de la Communauté et les dépenses sociales du Conseil général. C'est un peu limité comme vision sur l'enjeu métropolitain.

Et pourtant, on ne cesse de vouloir discuter sur ce projet métropolitain et même de partager avec vous une vision d'intérêt collectif. Pour seule réponse, on obtient, soit "on n'est

pas prêt" quand vous jouez la carte de la transparence, soit "on fait comme avant" quand vous n'avez pas d'idée pour faire quoi que ce soit de nouveau, soit "vous verrez bien" quand vous avez une idée mais que vous ne souhaitez pas la partager. Alors, que dire des problématiques en cours sur lesquelles on attend toujours des engagements clairs de votre part et qui seraient nécessaires dans un pacte de gouvernement local. Que ce soit la politique des transports, avec l'Anneau des sciences, le Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL), le développement des transports collectifs, l'équilibre métropolitain dans la politique du logement face à la densification des territoires et des besoins correspondants, le choix de la répartition de la compétence culture et des équipements sur la Métropole, un pacte de cohérence économique avec la Région pour assurer la coordination des politiques et non leur concurrence et mettre fin au saupoudrage des subventions, un plan d'envergure sur la coordination des universités et des pôles de recherche et développement, etc. Qui peut aujourd'hui dire qu'il a négocié une vision métropolitaine avant de s'engager ?

Comme je le disais en introduction, tout a changé ce 1er janvier et, finalement, rien n'a bougé. Je concède volontiers que la continuité du service public a été assurée. Mais cela, monsieur le Président ce n'est pas de votre fait ni du nôtre qui sommes ici. Cela est dû à la compétence et à l'engagement des agents des 2 collectivités qui ont su, eux, dépasser leurs situations personnelles pour se mettre au service de la nouvelle entité. Le rendez-vous manqué, il est politique, dans le sens de la vie de la cité. Avec l'élection à venir de la Commission permanente, nous verrons se poursuivre le mariage de la carpe et du lapin. Tant mieux pour vous, cela vous assure une stabilité politique qui vous permettra encore de décider et d'agir sans contre-pouvoir. Tant pis pour les habitants de la Métropole qui ont déjà vu que la grande ambition réformatrice s'est muée en une petite coopérative de gestion publique dont les relents d'une organisation pensée comme sous la IIIème République permettront à chacun de ronronner, satisfait de sa place, dans le marasme d'un consensus sans ambition. Je vous souhaite, néanmoins, une très bonne année.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT :** C'est un discours modéré ! Je passe la parole au groupe Rassemblement démocrate et radical.

**Mme la Conseillère PANASSIER :** Monsieur le Président, chers collègues. Pour le premier Conseil de la Métropole de Lyon, nous tenions à souligner ce fait historique dans l'histoire de notre agglomération et à rappeler que, pour nous, la création de la Métropole est une chance. Nous ne croyons pas que notre Président ait une baguette magique pour régler en 15 jours tout ce qu'il va falloir construire pendant ce mandat. Mais nous sommes persuadés que la Métropole doit être l'occasion de repenser conjointement les politiques sociales et urbaines. Elle doit être aussi l'occasion de réinventer la proximité et un service public à la fois simplifié et plus efficient. Elle doit enfin être l'occasion de redessiner l'exercice de la démocratie, d'être encore plus et mieux attentifs aux aspirations et aux nouvelles formes d'expression des citoyens.

Dans le contexte particulièrement difficile que nous connaissons et suite aux événements de barbarie que nous venons de connaître, et qui ont révélé l'importance des dysfonctionnements sociaux, sociétaux et politiques, cette ambition pour notre nouvelle collectivité prend une résonance particulière.

Il est de notre responsabilité à tous d'agir ensemble pour plus de solidarité, de fraternité et de respect des libertés. Nos politiques

de développement économique, d'aménagement et d'habitat, d'aide et d'accompagnement des personnes ou d'éducation doivent toutes contribuer à la contribution de cet objectif. Ce sera, de notre point de vue, la première responsabilité des membres de la Commission permanente.

Par exemple, je voudrais citer, pour illustrer notre propos et notre façon de voir, le Campus Pro que nous créons au cœur de l'agglomération parce qu'il est un bel exemple, parce qu'il donne du sens, parce qu'il dit l'importance de l'apprentissage et du faire ensemble, des savoir-faire et de l'expérience, l'importance du développement personnel et du souci de l'autre. Il rappelle aussi les notions d'effort, de rigueur, de travail, de responsabilité et de respect. Il vise ainsi à offrir à nombre de jeunes des perspectives et une construction de la personnalité qui les éloignent des tentations insidieuses des extrêmes et des extrémistes.

Cet exemple illustre effectivement bien la façon dont les membres de notre groupe veulent penser la Métropole. Vous l'aurez compris, c'est avec enthousiasme que nous souhaitons participer à la construction de notre Métropole qui prendra du temps, qui ne se fera pas en 15 jours, et que nous souhaitons être force de propositions en revisitant l'esprit d'humanisme qui nous anime. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

**Mme la Conseillère PIANTONI :** Monsieur le Président et chers collègues, nous assistons à un jour décisif dans l'histoire de notre territoire. Nous votons notre première délibération en tant que Métropole de Lyon et je veux rappeler ici notre fierté de participer à ce moment fondateur. Ceci vient matérialiser le travail que vous avez engagé, monsieur le Président, depuis plus de 2 ans, pour que notre collectivité unique en France voit le jour.

En tant que groupe de votre majorité, nouvellement constitué, je profite de cette occasion pour vous assurer de notre soutien, d'abord dans la poursuite de l'engagement de vos politiques publiques qui ont fait leurs preuves mais aussi notre soutien pour faire face à ce contexte difficile où les baisses importantes des dotations de l'Etat nous amèneront à fixer nos priorités et être toujours plus créatifs.

Notre territoire est aujourd'hui connu et reconnu grâce à des politiques économiquement dynamiques qui ont su attirer de nombreuses entreprises, notamment avec des projets d'ampleur. Mais, au-delà du développement économique, la Métropole devra relever le défi écologique et être à la hauteur de l'enjeu éminemment social, compte-tenu des nouvelles compétences issues du Conseil général.

Ainsi, en combinant l'économie sociale, en articulant l'emploi et l'insertion, ce sont de nouvelles politiques qui, nous le souhaitons, serviront efficacement l'intérêt des grands lyonnais et, notamment, des plus fragiles car, au-delà du rayonnement incontestable et des grands projets qui caractérisent la Métropole de Lyon, dans un contexte où les marges de manœuvre s'amenuisent, il en va de notre responsabilité d'élus de veiller à ce que la continuité des services publics et les politiques en faveur des Grands lyonnais à tous les âges de la vie demeurent une priorité.

Enfance, éducation, handicap, emploi, habitat, culture, autant de compétences qui font de la Métropole la collectivité des solidarités.

Néanmoins, être une Métropole à visage humain, c'est aussi être une collectivité qui se soucie du pouvoir d'achat. J'évoquai, il y a un instant, la diminution de la marge de manœuvre de notre collectivité, souvent synonyme pour les Grands lyonnais de petites augmentations des charges quotidiennes comme le prix des transports en commun. Si ces hausses légères paraissent bénignes, leurs accumulations pèsent lourdement sur les budgets. Aussi, il nous faudra rester vigilants et garder à l'esprit une certaine cohérence de nos politiques publiques et mener des actions comme cela a été le cas avec la délégation de service public de l'eau potable qui devrait permettre aux Grands lyonnais de voir leur facture diminuer et de manière substantielle. Nous aurons à cœur, au sein de notre groupe, d'y être particulièrement sensibles. Mais, pour revenir à l'objet de cette première délibération sur laquelle nous devons nous prononcer et qui porte sur la constitution de la Commission permanente, le groupe PRG votera pour. Cependant, en tant que composante historique de votre majorité, nous regrettons que notre groupe ne soit pas représenté. Aussi, monsieur le Président, vous comprendrez que, dans un souci de cohésion et d'équité au sein de votre majorité, je me déclarerai candidate, merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Monsieur Boudot souhaite intervenir à nouveau.

**M. Le Conseiller BOUDOT :** Monsieur le Président, mes chers collègues, au 1er janvier 2015, notre agglomération a ouvert un nouveau chapitre de son histoire, la Métropole de Lyon, collectivité locale au statut si particulier est née. Elle n'a pas d'autres équivalents en France, c'est là votre fierté. Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur la genèse de l'accord que vous avez passé avec monsieur Michel Mercier à la barbe de vos propres élus et de tous les Maires du Grand Lyon. Politiquement, c'est tout bénéfique pour l'instant, budgétairement, c'est autre chose. Certains ont pensé longtemps que ce nouveau chantier de décentralisation n'aurait d'autre but que de faire des économies sur les budgets de fonctionnement et de réduire le millefeuille territorial, malheureusement ils se trompaient. On sait ce qu'il advient généralement des bonnes intentions et des avant-projets, on se souvient encore des paroles communes de messieurs Michel Mercier et Raymond Barre sur la création mirobolante du Grand Musée au budget modeste, raisonnable, tellement maîtrisé qu'il ne coûterait rien aux lyonnais, on sait 15 ans après ce qu'il en est.

Ce bouleversement institutionnel si important pour la vie de nos compatriotes aurait dû vous conduire, monsieur le Président, à demander directement l'avis des lyonnais, des Grands lyonnais, des rhodaniens, un référendum que vos administrés auraient apprécié et qui vous aurait peut-être donné une légitimité réelle en attendant l'élection au suffrage universel de 2020.

Vous n'avez pas souhaité passer par l'onction du peuple, je le regrette, vous avez tenu les élus dans le plus grand secret, ils le regrettent également. Après l'annonce par le Gouvernement de la suppression des départements, manifestement trop ancrés dans les territoires, puis leur maintien ici et là, j'observe qu'il aurait été plus correct de parler de suppression des Conseils généraux plutôt que des départements qui sont une entité administrative.

Après le charcutage des régions sur un coin de table selon l'humeur capricieuse de quelques barons socialistes et baronnes, personne n'y comprend plus grand-chose, n'est-ce finalement pas le but ?

Vous avez créé cette mégalo-métropole ex-abrupto, une collectivité colossale de 3,5 milliards d'euros de budget et, animé par près de 9 000 agents, qui apparaît déjà comme une concurrente directe à la nouvelle Région Rhône-Alpes-Auvergne dans les domaines si importants de l'économie et de l'emploi. Pourquoi faire simple lorsqu'on peut faire compliquer ?

Contre toute attente, vous avez divisé et dénaturé un Conseil général pourtant reconnu pour son efficacité en matière d'aide sociale, une collectivité taillée pour l'aide à la personne. Vous annoncez de manière grandiloquente vouloir réunir l'urbain et l'humain, par opposition peut être au nouveau Rhône rural et déshumanisé que vous condamnez à la perfusion d'argent frais pour assurer sa survie.

A la culture du secret, vous ajoutez la culture de l'éloignement qui ne manquera pas de s'imposer entre un centre décisionnel hypercentralisé, de plus en plus opaque, et une population totalement désabusée.

Pour vous défendre de cet éloignement que tout le monde craint, vous souhaitez développer des instances participatives, citoyennes, durables, consultatives. Vous voulez favoriser l'appropriation citoyenne en articulant l'humain et l'urbain. Ce sont vos mots ! Toute cette logorrhée habituelle résonne bien dans votre esprit mais ne signifie rien pour 1 700 000 habitants de l'ensemble rhodanien, même à deux mois de l'élection départementale si importante, dont personne ne parle.

Cette incompréhension va immanquablement s'accroître si les compétences de chaque collectivité territoriale ne sont pas rapidement clarifiées. Mais, finalement, qu'est-ce que la construction de la Métropole de Lyon, sinon une traduction technocratique locale du fait européen, en fait métropolitain.

Je parlais, à l'instant, d'une concurrence frontale, d'une compétition féroce entre l'euro-région Rhône Alpes-Auvergne et la Métropole qui s'annonce. Le développement de la clause de compétence générale n'arrangera rien. Il faudra bien, un jour, supprimer cette clause de compétence générale pour asseoir l'équilibre de nos budgets et accroître l'efficacité de nos plans d'investissements.

Enfin, j'en terminerais, qu'en sera-t-il de nos Communes ? Je veux parler de ces villages, de ces villes qui font nos habitudes, qui ont forgé notre identité, que nos concitoyens apprécient et dont chacun se sent si fier. Vont-elles devenir de simples points de contacts, des guichets d'allocations fonctionnalisés, sans pouvoir véritable, sans vie ? Oui, monsieur le Président, la proximité, c'est la vie !

Finalement, le seul lien véritable que vous conserverez avec nos compatriotes sera le lien de la dépendance financière, traduite chaque année par une feuille d'allocation et une feuille d'imposition en constante augmentation. Monsieur le Président, vous le grand réunificateur de l'urbain et de l'humain, vous nous vendez, aujourd'hui, du rêve !

Oui, dans 10 ans, promis, juré, la mégalo-métropole ne nous coûtera plus et nous fera même faire des économies, peut-être ! Promis, juré, dans cette métropole citoyenne, solidaire, durable où il fera bon vivre. Elle sera devenue une terre où ruissellera lait et miel, une collectivité reconnue dont la technostructure n'aura pas pris le pas sur les élus, ni sur les habitants du territoire.

Donnons-nous rendez-vous dans 10 ans et j'attends de voir. En élu raisonnable, je préfère la réalité au rêve. Alors, j'en appelle à la responsabilité de mes collègues, élus de tous bords, qui ont

mal à leur territoire et qui n'en peuvent plus de cette technocratie imposée, véritable machine à broyer les peuples.

Dans quelques semaines, nous aurons à examiner et à voter le budget. Il sera alors temps que la majorité d'opportunité qui vous entoure, monsieur le Président, se réveille et que certains Maires courageux, autrefois, séduits par vos belles sirènes revenus à la raison, bouleversent l'ordre établi, en affirmant une opposition claire aux orientations nouvelles cette Métropole, en d'autres termes, en faisant simplement respecter la volonté du peuple issue des dernières élections municipales. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, chers collègues, quelques mots. D'abord, pour vous dire que lorsque je mesure le chemin parcouru, en l'espace de deux mandats, je suis très fier de l'action que nous avons, ensemble, menée et que je pense que toutes celles et tous ceux qui ont accompagné ce chemin peuvent être fiers de l'action accomplie. Vous savez, lorsque l'on est dans les assemblées de notre République et que l'on parle aujourd'hui de ce qu'est l'agglomération lyonnaise, c'est quelquefois avec un sentiment d'envie et une certaine admiration.

Cette agglomération a traversé, il y a un certain nombre d'années, des périodes difficiles et nous avons, aussi, vécu des crises de désindustrialisation. Je rappelais, il y a quelques temps, que l'arrondissement dans lequel j'avais été élu, mais il y en a d'autres, avait vécu une crise terrible et qu'il y avait, à l'époque, de vastes friches industrielles parce qu'une période de notre industrie s'était terminée et qu'elle n'avait laissé derrière elle que des champs de ruines. Cette impression, ce constat que je pouvais faire, il est fait par d'autres. Je parlais, tout à l'heure de monsieur Laurent Davezies. Il faudra, un de ces jours, que nous puissions l'entendre. Il notait cela dans les chiffres statistiques qu'il analyse depuis longtemps, combien cette agglomération avait connu, il y a une vingtaine d'années, une crise profonde et combien, aujourd'hui, elle est repartie de l'avant. Il pourra vous dire, d'ailleurs, quels sont les lieux où se produit la richesse dans cette agglomération, et comment se produit la redistribution à l'intérieur de l'agglomération. Ce n'est peut-être pas exactement conforme aux discours que l'on peut entendre ici ou là.

J'ai une certaine conception de la politique. Je dois dire qu'à la période de la vie dans laquelle je suis fait que je peux prendre un peu de recul par rapport aux petits combats politiques. On peut être dans ces combats-là, on n'avance pas très fort. On recule même. Je pense que ce qui nuit à notre pays, aujourd'hui, c'est justement d'être obligé de dire noir quand l'autre a dit blanc. C'est d'être obligé d'être dans l'opposition systématique quand on devrait être ensemble dans la construction. C'est d'ailleurs ce qui fait la différence entre notre pays et un certain nombre d'autres pays avoisinants où, par delà les sensibilités politiques, on est capable de construire des rassemblements, où l'on peut avoir des divergences mais on essaie de chercher ce qui rassemble et ce qui unit. C'est ce que nous essayons de faire dans notre agglomération. Nous essayons toujours de réunir, de rassembler parce que je pense que c'est comme cela que nous pouvons aller de l'avant. Alors est-ce que nous procédons par politique de débauchage, comme on le laisse entendre ? Non. Je m'adresse d'abord aux présidents des grands groupes de cette assemblée. Et l'un des premiers que j'ai appelé, même si d'avance, hélas, j'en craignais la réponse. C'était monsieur Philippe Cochet. Pour lui dire "est-ce que vous souhaitez venir dans un rassemblement qui nous permettrait d'être ensemble dans l'exécutif ?"

Je sais que, dans le groupe qu'il préside, certains étaient partisans de ce rassemblement, de l'entrée dans l'exécutif pour pouvoir y exercer un certain nombre de responsabilités parce

qu'il est toujours facile de critiquer de l'extérieur, moins de proposer, moins de transformer, moins de donner un contenu dans l'action à des propos qui peuvent, dans leur généralité, avoir une certaine vacuité.

A partir de là, chacun fait ce qu'il veut et si on ne veut pas être dans une majorité, à la fois de projets et d'actions, on n'est pas obligé de l'être et on n'est pas non plus obligé d'insulter ceux qui veulent en être, et de dire que s'ils en sont, c'est parce qu'ils ont été achetés, de laisser même entendre que ce serait pour de basses raisons financières parce qu'ils se seraient aperçus que tel ou tel poste était bien indemnisé, parce qu'enfin, mes chers collègues, de ce point de vue, qu'est-ce que nous avons fait ?

Nous avons supprimé 38 postes de Conseillers généraux dans cette agglomération. Donnez-moi un autre exemple sur le territoire où on a réussi à mener une telle action avec des élus qui n'ont jamais hurlé en disant "comment, on supprime notre fonction !", parce qu'ils savaient se dépasser pour pouvoir construire l'intérêt général.

Alors, nous allons travailler ensemble avec celles et ceux qui vont constituer la majorité dans la continuité à ce qu'est aujourd'hui la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier qui n'est pas un Conseil général, un Conseil régional, et dont la loi a défini et l'ordonnance a concrétisé les structures de gouvernance.

Il y a une Commission permanente qui est composée des Vice-Présidents et d'un certain nombre de Conseillers que nous allons élire, de Vice-Présidents qui n'ont pas démissionné de leur poste comme je l'ai entendu dire tout à l'heure - on aurait fait pression sur des Vice-Présidents qu'on aurait fait démissionner pour pouvoir en mettre d'autres à leur place - non, non, ce sont les mêmes, ce sont simplement les ex-Conseillers délégués que la loi nous oblige à réélire.

Voilà, mesdames et messieurs, nous allons maintenant entrer dans la réalité de l'action.

Donc, je vais commencer par mettre aux voix l'amendement pour faire évoluer de 19 à 24 le nombre des membres de la Commission permanente, autres que le Président et les Vice-Présidents, et ensuite nous passerons à l'élection de ces 24 membres.

Je mets aux voix l'amendement relatif à la fixation de la composition de la Commission permanente de la Métropole de Lyon :

a) Dans le dernier paragraphe de l'exposé des motifs :

lire :

*- "24 (vingt-quatre) autres Conseillers métropolitains élus en son sein par le Conseil de la Métropole ;"*

au lieu de :

*- "19 (dix-neuf) autres Conseillers métropolitains élus en son sein par le Conseil de la Métropole ;"*

b) Dans le dernier paragraphe du **DELIBERE** :

lire :

*- "de 24 (vingt-quatre) autres Conseillers métropolitains élus en son sein par le Conseil de la Métropole."*

au lieu de :

*- "de 19 (dix-neuf) autres Conseillers métropolitains élus en son sein par le Conseil de la Métropole."*

- pour : MM. Barge et Sellès (Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés) ; groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants-Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Parti radical de gauche (PRG) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés (sauf MM. Barge et Sellès qui votent pour) ;

- abstention : groupes Communiste et républicain (sauf M. Passi qui vote pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national ;

- ne prend pas part au vote : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Je mets aux voix le rapport amendé :

- pour : MM. Barge et Sellès (Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés) ; groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants-Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Parti radical de gauche (PRG) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés (sauf MM. Barge et Sellès qui votent pour) ;

- abstention : groupes Communiste et républicain (sauf M. Passi qui vote pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national ;

- ne prend pas part au vote : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0002** - Commission permanente de la Métropole de Lyon - Election des membres autres que le président et les vice-présidents - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle qu'il résulte des articles 33 et 37 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles que le conseil de la Métropole dispose donc, pour le mandat en cours, d'un président et de 25 vice-présidents élus, à cet effet, respectivement, par délibérations n° 2014-0001 du Conseil de Communauté du 16 avril 2014 et n° 2014-0004 du Conseil de Communauté du 23 avril 2014.

Le Conseil de la Métropole de Lyon a donc vocation à élire, désormais, les membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents, soit 24 membres.

Pour la bonne forme et pour tirer les conséquences de l'amendement voté à l'occasion de l'examen du dossier précédent, il convient tout d'abord d'amender le projet de délibération afin de faire évoluer de 19 à 24 le nombre des membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents.

Je mets aux voix l'amendement :

a) *Dans le dernier paragraphe de l'exposé des motifs intitulé "Cadre juridique" :*

lire :

- "24 (vingt-quatre) autres Conseillers métropolitains élus en son sein par le Conseil de la Métropole."

au lieu de :

- "19 (dix-neuf) autres Conseillers métropolitains élus en son sein par le Conseil de la Métropole."

b) Dans le **DELIBERE** :

porter le nombre de Conseillers membres de la commission permanente autres que le président et les 25 (vingt-cinq) vice-présidents de 19 (dix-neuf) à 24 (vingt-quatre).

- pour : MM. Barge et Sellès (Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés) ; groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants-Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Parti radical de gauche (PRG) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés (sauf. MM. Barge et Sellès qui votent pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : groupes Communiste et républicain (sauf M. Passi qui vote pour) ; Front national ;

- ne prend pas part au vote : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Je mets aux voix le rapport amendé :

- pour : MM. Barge et Sellès (Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés) ; groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants-Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Parti radical de gauche (PRG) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés (sauf. MM. Barge et Sellès qui votent pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : groupes Communiste et républicain (sauf M. Passi qui vote pour) ; Front national.

- ne prend pas part au vote : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

Nous sommes en conformité. Je vous invite, maintenant, chers collègues, à procéder à l'élection des 24 membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents.

Mode de scrutin applicable :

En application de l'article L 3631-5 du CGCT, les Conseillers métropolitains membres de la Commission permanente, autres que le Président et les Vice-Présidents, sont élus au scrutin secret, uninominal majoritaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Les candidatures déclarées doivent être déposées au plus tard avant l'ouverture de chaque tour de scrutin.

A cet effet :

- vous disposez d'ores et déjà, sur chaque pupitre, de bulletins vierges de 1er tour de scrutin pour chaque poste à pourvoir ;

- je vous fais grâce des enveloppes de scrutin afin de faciliter le travail de dépouillement par nos scrutateurs ;

- il vous appartient d'inscrire sur chaque bulletin, le moment venu, le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter ;

- en cas de nécessité de 2ème ou 3ème tour de scrutin, des bulletins spécifiques vous seront distribués ;

- à l'approche de l'urne qui circulera dans les travées, vous êtes invités à déposer votre bulletin de vote après l'avoir plié ;

- ceux d'entre vous qui disposez d'un pouvoir vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent et qui ne l'auraient pas remis à l'entrée, voudront bien le remettre au passage de l'urne lorsque vous serez appelé à voter en lieu et place de cet élu ; vous voterez donc au total 2 fois et de façon distincte ;

- en tant que de besoin, 2 isolements sont à votre disposition à chaque extrémité de l'hémicycle.

En complément, vous disposez, sur vos pupitres, pour mémoire, de la liste de composition du Conseil de la Métropole en cas de doute sur l'orthographe des noms des candidats.

Je vous ai donné lecture, en début de séance, des candidats que je proposerai pour chacun des 24 membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents.

### 1) - Election du 1er Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 1er Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Corinne Cardona. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Je demande à madame Elsa Michonneau, M. Christophe Quiniou, Mme Nathalie Frier, M. Loïc Chabrier, scrutateurs, de bien vouloir regagner la table de dépouillement pour procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement)

### Election du 1<sup>er</sup> Conseiller membre de la commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel  
n'ayant pas pris part au vote .....2  
b. Nombre de votants (bulletins déposés)..... 163  
c. Nombre de bulletins blancs  
(art. L. 65 du code électoral).....54  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls  
(art. L. 66 du code électoral).....3  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 106  
f. Majorité absolue .....54

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cardona Corinne	102	Cent-deux
Casola Michel	1	un
Cohen Claude	1	un
Compan Yann	1	un
Sarselli Véronique	1	un

Madame Corinne Cardona a été proclamée 1<sup>er</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

### 2) - Election du 2<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 2<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Gilles Vesco. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

(Opérations de vote)

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement)

### Election du 2<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel  
n'ayant pas pris part au vote .....7  
b. Nombre de votants (bulletins déposés)..... 158  
c. Nombre de bulletins blancs  
(art. L. 65 du code électoral)..... 54  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls  
(art. L. 66 du code électoral).....7  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....97  
f. Majorité absolue .....49

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Vesco Gilles	93	Quatre-vingt treize
Compan Yann	1	un
Veron Patrick	1	un
Gomez Stéphane	1	un
Vincent Max	1	un

Monsieur Gilles Vesco été proclamé 2<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

### 3)- Election du 3<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 3<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Max Vincent. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

(Opérations de vote)

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement)

### Election du 3<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel  
n'ayant pas pris part au vote .....5  
b. Nombre de votants (bulletins déposés)..... 160  
c. Nombre de bulletins blancs  
(art. L. 65 du code électoral)..... 53  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls  
(art. L. 66 du code électoral).....5  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 102  
f. Majorité absolue .....52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Vincent Max	98	quatre-vingt-dix-huit
Compan Yann	1	un
Bravo Hector	2	deux
Blachier Romain	1	un

Monsieur Max Vincent été proclamé 3<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

#### 4) - Election du 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Bernard Rivalta. Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

**M. Le Conseiller QUINIOU** : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues, un peu de fraîcheur, s'il vous plaît. Depuis que je suis Grand lyonnais, j'entends parler d'un élu qui concentre les remarques négatives. Depuis que je suis élu, je constate qu'elles sont justifiées, que se soient par des attributions illégales d'indemnités, qui ont amené une condamnation.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est scandaleux !

**M. Le Conseiller QUINIOU** : Des subterfuges électoraux à Vénissieux, des choix techniques discutables ou des flèches verbales en réunion publiques du type, " *j'ai le micro donc j'ai raison ! Dites ce que vous voulez, nous sommes majoritaires, on fera ce que l'on veut*".

Monsieur Bernard Rivalta a le don d'irriter. Ces dernières déclarations sur la limitation des déplacements pour les plus démunis ont même choqué à l'échelle nationale mais il ne s'agit pas que d'un problème de personnes, il convient aussi de voir l'impact sur des choix dans la politique des transports. J'ai dénoncé, ici, l'absurdité de certaines décisions sur la Commune de Vénissieux et si vous, monsieur le Président, avez feint de ne pas comprendre en faisant un parallèle avec la Ville de Lyon, j'ai eu un retour d'information de situations semblables par de nombreux élus du territoire métropolitain dont certains de votre majorité.

Le Syndicat des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ne répond à aucune des demandes essentielles de la Ville de Meyzieu, entre autres, comme par exemple l'arrêt du tram du Centre aquatique. Je me fais donc le porte-parole de cette opposition pour essayer de faire comprendre à monsieur Bernard Rivalta qu'un certain nombre d'entre nous ne partage pas sa vision du dialogue, de la politique et surtout certaines de ces positions techniques.

Ma candidature est une candidature d'opposition pour être un simple membre de la Commission permanente sans délégation de l'exécutif comme c'est prévu dans la loi.

Concernant l'indemnité, si vous me donnez votre confiance mes chers collègues, les 10 % de plus car ça n'est que cela dans la loi également, donc les 10 % de plus attribués par la loi aux membres de la Commission permanente seront reversés à une association.

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, on peut toujours présenter sa candidature contre un autre collègue, on n'est pas obligé de l'insulter pour cela.

Donc, je propose, à nouveau, la candidature de monsieur Rivalta qui, je le rappelle, vient de proposer un projet de transport en commun qui a été adopté par l'ensemble des membres du SYTRAL moins une ou deux voix, je crois. Bien, nous allons passer à ce scrutin là.

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

(Opérations de vote)

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement)

#### Election du 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel  
n'ayant pas pris part au vote .....2
- Nombre de votants (bulletins déposés)..... 163
- Nombre de bulletins blancs  
(art. L. 65 du code électoral).....23
- Nombre de suffrages déclarés nuls  
(art. L. 66 du code électoral)..... 10
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 130
- Majorité absolue .....66

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTE- NUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rivalta Bernard	64	soixante-quatre
Quiniou Christophe	55	cinquante-cinq
George Renaud	1	un
Devinaz Gilbert-Luc	1	un
Piantoni Ludivine	3	trois
Gomez Stéphane	2	deux
Passi Martial	1	un
Roustan Gilles	1	un
Aggoun Morad	1	un
Varenne Virginie	1	un

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin sera nécessaire.

### 5) - Election du 5<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 5<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Michel ROUSSEAU. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 5<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote..... 11  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 154  
 c. Nombre de bulletins blancs  
 (art. L. 65 du code électoral).....43  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls  
 (art. L. 66 du code électoral).....6  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 105  
 f. Majorité absolue .....53

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rousseau Michel	97	quatre-vingt-dix-sept
Devinaz Gilbert-Luc	5	cinq
Blachier Romain	1	un
Gomez Stéphane	2	deux

M. Michel Rousseau a été proclamé 5<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

### 6) - Election du 6<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 6<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Eric Desbos. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 6<sup>ème</sup> Conseiller membre de la commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote..... 6  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 159  
 c. Nombre de bulletins blancs  
 (art. L. 65 du code électoral).....46  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls  
 (art. L. 66 du code électoral).....3  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 110  
 f. Majorité absolue .....56

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Desbos Eric	102	cent-deux
Devinaz Gilbert-Luc	4	quatre
Coulon Christian	1	un
Gomez Stéphane	1	un
Rabatel Thérèse	2	deux

M. Eric Desbos a été proclamé 6<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

### 7) - Election du 7<sup>ème</sup> Conseiller membre de la commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 7<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de Mme Fouziya Bouzerda. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 7<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote..... 8  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 157  
 c. Nombre de bulletins blancs  
 (art. L. 65 du code électoral).....56  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls  
 (art. L. 66 du code électoral) .....3  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....98  
 f. Majorité absolue .....50

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bouzerda Fouziya	88	quatre-vingt-huit
Gomez Stéphane	2	deux
Cohen Claude	1	un
Brugnera Anne	1	un
Devinaz Gilbert-Luc	4	quatre
Piantoni Ludivine	1	un
Gailliot Béatrice	1	un

Mme Fouziya Bouzerda a été proclamée 7<sup>ème</sup> Conseiller membre de la commission permanente et a été immédiatement installée.

#### 8) - Election du 8<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 8<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Damien Berthilier. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

#### Election du 8<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....	13
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	152
c. Nombre de bulletins blancs	
(art. L. 65 du code électoral).....	52
d. Nombre de suffrages déclarés nuls	
(art. L. 66 du code électoral) .....	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	97
f. Majorité absolue .....	49

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Berthilier Damien	88	quatre-vingt-huit
Bret Jean-Paul	3	trois
Collomb Gérard	1	un
Lecerf Muriel	1	un
Gomez Stéphane	1	un

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Blachier Romain	1	un
Chabrier Loïc	1	un
Cachard Marc	1	un

M. Damien Berthilier a été proclamé 8<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

#### 9) - Election du 9<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 9<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de Mme Nathalie Frier. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

#### Election du 9<sup>ème</sup> Conseiller membre de la commission permanente

##### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....	9
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	156
c. Nombre de bulletins blancs	
(art. L. 65 du code électoral).....	50
d. Nombre de suffrages déclarés nuls	
(art. L. 66 du code électoral) .....	8
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	98
f. Majorité absolue .....	50

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frier Nathalie	86	quatre-vingt-six
Gomez Stéphane	2	deux
Frih Sandrine	1	un
Piantoni Ludivine	2	deux
Ghemri Djamilia	2	deux
Pietka Françoise	1	un
Ait Maten Zorah	1	un
Jannot Brigitte	1	un
Peillon Sarah	1	un
Blachier Romain	1	un

Mme Nathalie Frier a été proclamée 9<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

### 10) - Election du 10<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 10<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Georges Kepenekian. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 10<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote..... 8  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 157  
 c. Nombre de bulletins blancs  
 (art. L. 65 du code électoral).....44  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls  
 (art. L. 66 du code électoral) .....5  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 108  
 f. Majorité absolue .....55

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Kepenekian Georges	95	Quatre-vingt-quinze
Gomez Stéphane	3	trois
Millet Pierre Alain	5	cinq
George Renaud	1	un
Rudigoz Thomas	1	un
Blachier Romain	1	un
Uhlrich Yves-Marie	1	un
Reynard Claude	1	un

M. Georges Kepenekian a été proclamé 10<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

### 11) - Election du 11<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 11<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Gérard Eymard. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 11<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote..... 10  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 155  
 c. Nombre de bulletins blancs  
 (art. L. 65 du code électoral).....48  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls  
 (art. L. 66 du code électoral) .....2  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 105  
 f. Majorité absolue ..... 53

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eymard Gérard	88	quatre-vingt-huit
Passi Martial	4	quatre
Gomez Stéphane	4	quatre
Lecerf Muriel	2	deux
Aggoun Morad	1	un
Devinaz Gilbert-Luc	1	un
Rivalta Bernard	2	deux
Fautra Laurence	1	un
Veron Patrick	1	un
Gillet Bernard	1	un

M. Gérard Eymard a été proclamé 11<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

### 12) - Election du 12<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 12<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de Mme Thérèse Rabatel. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 12<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....	6
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	159
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	54
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) .....	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	102
f. Majorité absolue .....	52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rabatel Thérèse	89	quatre-vingt-neuf
Roche Arthur	1	un
Gomez Stéphane	2	deux
Compan Yann	1	un
Desbos Eric	2	deux
Lecerf Muriel	1	un
Tifra Chafia	4	quatre
Bret Jean-Paul	1	un
Gailliot Béatrice	1	un

Mme Thérèse Rabatel a été proclamée 12<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

### 13) - Election du 13<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 13<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Jean-Pierre Calvel. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

(Opérations de vote)

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 13<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	7
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	158
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	56

d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	100
f. Majorité absolue .....	51

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Calvel Jean Pierre	87	Quatre-vingt-sept
Gomez Stéphane	1	un
Picard Michèle	4	quatre
Vincent Max	1	un
Barge Lucien	1	un
Secheresse Jean-Yves	1	un
Geoffroy Hélène	1	un
Perrin-Gilbert Nathalie	1	un
Rivalta Bernard	1	un
Gailliot Béatrice	1	un
Jannot Brigitte	1	un

M. Jean-Pierre Calvel a été proclamé 13<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

### 14) - Election du 14<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 14<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Lucien Barge. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

(Opérations de vote)

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 14<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	11
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	154
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	50
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) .....	8
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	96
f. Majorité absolue .....	49

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Barge Lucien	81	quatre-vingt-un
Vincent Max	1	un
Calvel Jean-Pierre	1	un
Rivalta Bernard	1	un
Cachard Marc	2	deux
Cochet Philippe	2	deux
Peillon Sarah	1	un
Longueval Jean-Michel	1	un
Devinaz Gilbert-Luc	4	quatre
Gomez Stéphane	2	deux

M. Lucien Barge a été proclamé 14<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

#### 15) - Election du 15<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 15<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Roland Bernard. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

Election du 15<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....	8
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	157
c. Nombre de bulletins blancs	
(art. L. 65 du code électoral).....	52
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
(art. L. 66 du code électoral).....	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	99
f. Majorité absolue .....	50

INOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard Roland	81	Quatre-vingt-un
Guimet Hubert	2	deux
Gomez Stéphane	3	trois

INOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Piantoni Ludivine	1	un
Rivalta Bernard	4	quatre
Bret Jean-Paul	4	quatre
Crimier Roland	1	un
Blachier Romain	1	un
Jacquet Rolland	1	un
Vincent Max	1	un

M. Roland Bernard a été proclamé 15<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

#### 16) - Election du 16<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 16<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Thomas Rudigoz. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

#### Election du 16<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....	8
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	157
c. Nombre de bulletins blancs	
(art. L. 65 du code électoral).....	51
d. Nombre de suffrages déclarés nuls	
(art. L. 66 du code électoral) .....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	101
f. Majorité absolue .....	51

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rudigoz Thomas	89	quatre-vingt-neuf
Sturla Jérôme	2	deux
Passi Martial	1	un
Pietka Françoise	4	quatre

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bousson Denis	1	un
Gomez Stéphane	2	deux
Roche Arthur	1	un
Compan Yann	1	un

M. Thomas Rudigoz a été proclamé 16<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

#### 17) - Election du 17<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 17<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Thierry Pouzol. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

#### Election du 17<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....7  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....158  
 c. Nombre de bulletins blancs  
 (art. L. 65 du code électoral).....50  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls  
 (art. L. 66 du code électoral).....8  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....100  
 f. Majorité absolue .....51

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pouzol Thierry	88	quatre-vingt-huit
Gomez Stéphane	4	quatre
Vincent Max	1	un
Ghemri Djamilia	4	quatre
Balas Laurence	1	un
Rivalta Bernard	1	un
Cachard Marc	1	un

M. Thierry Pouzol a été proclamé 17<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

#### 18) - Election du 18<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 18<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Jean-Jacques Sellès. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

#### Election du 18<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....9  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....156  
 c. Nombre de bulletins blancs  
 (art. L. 65 du code électoral).....32  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls  
 (art. L. 66 du code électoral) .....16  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....108  
 f. Majorité absolue .....55

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Selles Jean Jacques	90	quatre-vingt-dix
Gomez Stéphane	3	trois
Rivalta Bernard	1	un
Jannot Brigitte	2	deux
Havard Michel	1	un
Boudot Christophe	1	un
Crimier Roland	1	un
Cochet Philippe	4	quatre
Vessiller Béatrice	4	quatre
Vincent Max	1	un

M. Jean Jacques Sellès a été proclamé 18<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

#### 19) - Election du 19<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour du scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 19<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je

vous propose la candidature de Mme Anne Brugnera. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

#### Election du 19<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote...	11
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	54
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	42
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) .....	9
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	103
f. Majorité absolue .....	52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Brugnera Anne	76	soixante-seize
Piantoni Ludivine	4	quatre
Jannot Brigitte	2	deux
Bousson Denis	2	deux
Sturla Jérôme	1	un
Gomez Stéphane	3	trois
Kimelfeld David	2	deux
Forissier Michel	1	un
Gascon Gilles	3	trois
Crespy Chantal	4	quatre
Gailliot Béatrice	1	un
Rivalta Bernard	1	un
Ait Maten Zorah	1	un
Berra Nora	1	un
Blachier Romain	1	un

Mme Anne Brugnera a été proclamée 19<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

*(Applaudissements).*

#### 4 bis) - Election du 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Opérations de vote - 2<sup>ème</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Comme tout à l'heure, je vous ai senti en forme, je vais lancer le scrutin pour le 2<sup>ème</sup> tour pour le 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Donc monsieur Bernard Rivalta et monsieur Christophe Quiniou main-

tiennent leurs candidatures. Nous lançons donc le scrutin. Les bulletins sont sur vos tables, je rappelle.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

#### Election du 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Résultats du 2<sup>ème</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....	4
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	161
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	16
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	140
f. Majorité absolue .....	71

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rivalta Bernard	66	soixante-six
Vessiller Béatrice	1	un
Llung Richard	1	un
Rantonnet Michel	1	un
Quiniou Christophe	68	soixante-huit
Blachier Romain	1	un
Devinaz Gilbert-Luc	1	un
Gomez Stéphane	1	un

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin sera nécessaire.

#### 20) - Election du 20<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 20<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de Mme Emeline Baume. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*
**Election du 20<sup>ème</sup> Conseiller membre  
de la Commission permanente**
**Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	.....4
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	.....161
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	.....59
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	.....4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	.....98
f. Majorité absolue	.....50

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Baume Emeline	77	soixante-dix-sept
Rivalta Bernard	4	quatre
Gomez Stéphane	2	deux
Peillon Sarah	1	un
Jannot Brigitte	1	un
Perrin-Gilbert Nathalie	1	un
Corsale Doriane	1	un
Gailliout Béatrice	1	un
Vincent Max	1	un
Gascon Gilles	1	un
Laval Catherine	1	un
Forissier Michel	2	deux
Hemon Pierre	2	deux
Ait Maten Zorah	2	deux
Lecerf Muriel	1	un

Mme Emeline Baume a été proclamée 20<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**21) - Election du 21<sup>ème</sup> Conseiller membre  
de la Commission permanente**
**Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 21<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Renaud George. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*
**Election du 21<sup>ème</sup> Conseiller membre  
de la Commission permanente**
**Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	.....4
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	.....161
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	.....50
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	.....3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	.....108
f. Majorité absolue	.....55

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
George Renaud	90	quatre-vingt-dix
Kabalo Prosper	4	quatre
Boudot Christophe	1	un
Fromain Eric	1	un
Peillon Sarah	1	un
Vincent Max	1	un
Rivalta Bernard	1	un
Sturla Jérôme	1	un
Chabrier Loïc	1	un
Servien Elvire	1	un
Quiniou Christophe	1	un
Petit Gaël	1	un
Gomez Stéphane	4	quatre

M. Renaud George a été proclamé 21<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**22) - Election du 22<sup>ème</sup> Conseiller membre  
de la Commission permanente**
**Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 22<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de Mme Samia Belaziz. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 22<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	9
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	156
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	48
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) .....	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	101
f. Majorité absolue .....	51

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Belaziz Samia	81	quatre-vingt-un
Quiniou Christophe	8	huit
Gandolfi Laura	1	un
Burillon Carole	2	deux
Ghemri Djamila	2	deux
Lecerf Muriel	1	un
Piantoni Ludivine	2	deux
Gomez Stéphane	1	un
Gailliout Béatrice	1	un
Basdereff Irène	1	un
Rivalta Bernard	1	un

Mme Samia Belaziz a été proclamée 22<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

### 23) - Election du 23<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 23<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Gilbert Suchet. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 23<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote... ..	10
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	155

c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	37
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) .....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	116
f. Majorité absolue .....	59

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Suchet Gilbert	97	quatre-vingt-dix-sept
Quiniou Christophe	6	six
Rivalta Bernard	2	deux
Llung Richard	4	quatre
Barge Lucien	1	un
Lecerf Muriel	1	un
Panassier Catherine	1	un
Vincent Max	1	un
Gomez Stéphane	1	un
Collomb Gérard	1	un
Aggoun Morad	1	un

M. Gilbert Suchet a été proclamé 23<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

### 24) - Election du 24<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Opérations de vote - 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 24<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de M. Bruno Lebuhotel. Y a-t-il d'autres candidats ?

Madame Piantoni ? Il y a une déclaration ?

**Mme la Conseillère PIANTONI** : Si.

**M. LE PRÉSIDENT** : Non, on n'a pas le droit à des déclarations. Vous pouvez annoncer votre candidature simplement.

**Mme la Conseillère PIANTONI** : Je suis candidate.

**M. LE PRÉSIDENT** : OK, donc j'intègre votre candidature pour le 24<sup>ème</sup> Conseiller, en plus de monsieur Lebuhotel.

Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

**Election du 24<sup>ème</sup> Conseiller membre  
de la Commission permanente**

**Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	4
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	161
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) .....	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	150
f. Majorité absolue .....	76

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lebuhotel Bruno	64	soixante-quatre
Piantoni Ludivine	81	quatre-vingt-un
Gomez Stéphane	2	deux
Forissier Michel	1	un
Suchet Gilbert	1	un
Rabehi Mohamed	1	un

Mme Ludivine Piantoni a été proclamée 24<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Mme PIANTONI, on choisit, bien évidemment, ses amis.

*(rumeurs dans la salle)*

**4 ter) - Election du 4<sup>ème</sup> Conseiller membre  
de la Commission permanente**

**Opérations de vote - 3<sup>ème</sup> tour de scrutin**

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais lancer le scrutin pour le 3<sup>ème</sup> tour pour le 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Donc monsieur Bernard Rivalta et monsieur Christophe Quiniou maintiennent leurs candidatures. Nous lançons donc le scrutin. Les bulletins sont sur vos tables, je rappelle.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

**Election du 4<sup>ème</sup> Conseiller membre  
de la Commission permanente**

**Résultats du 3<sup>ème</sup> tour de scrutin**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....	4
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	161
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	12
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	147

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rivalta Bernard	77	soixante-dix-sept
Quiniou Christophe	68	soixante-huit
Bret Jean-Paul	1	un
Picard Michèle	1	un

M. Bernard Rivalta a été proclamé 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**N° 2015-0008 - Conseil de famille départemental-métropolitain - Désignation de représentants du Conseil -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons passer à la désignation de 2 représentants titulaires au sein du Conseil de famille départemental-métropolitain.

Je vous propose les candidatures de madame Nathalie Frier et de monsieur Eric Desbos. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets les candidatures aux voix :

- pour : MM. Barge et Sellès (Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés) ; groupes socialistes et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants-Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Parti radical de gauche (PRG) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés (sauf. MM. Barge et Sellès qui votent pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0003 - Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au président - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution**

**M. LE PRÉSIDENT :** Le code général des collectivités territoriales (CGCT) donne la possibilité au Conseil de la

Métropole de déléguer une partie de ses attributions au Président, essentiellement dans des domaines d'administration courante.

Les décisions prises par le Président sur la base de cette délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil de la Métropole portant sur les mêmes objets, à savoir transmission au contrôle de légalité et affichage.

Lors de chaque réunion du Conseil de la Métropole, il appartient au Président de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil.

Dans le cadre du processus délibératif, la mise en œuvre de délégations d'attributions pourrait permettre de :

- réserver au Conseil l'examen des dossiers stratégiques, de ceux qui impliquent un engagement politique ou financier important ou qui déterminent le cadre d'une intervention ou d'une participation de la Métropole,

- confier au Président ou à la Commission permanente la prise de décisions dans des domaines de gestion courante ou pour l'application de délibérations-cadres du Conseil.

Vous avez été destinataires du projet de délibération qui fixe la liste des actes qu'il vous est proposé de déléguer au Président.

A titre de comparaison, vous avez pu dénombrer seulement 3 nouvelles délégations par rapport à celles mises en œuvre au sein de la Communauté urbaine :

- avenants de transferts sans incidence financière, pour les marchés ;
- décisions en matière de Fonds de solidarité pour le logement ;
- décisions en matière de bourses départementales.

La conférence des présidents a retenu une intervention du groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix ce rapport :

- pour : MM. Barge et Sellès (Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés) ; groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants-Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Parti radical de gauche (PRG) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés (sauf MM. Barge et Sellès qui votent pour) ;

- abstention : groupes Communiste et républicain (sauf M. Passi qui vote pour) ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0004** - Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon à la Commission permanente - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° 2015-0005** - Commission permanente de la Métropole de Lyon - Fixation de règles minimales et temporaires de fonctionnement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Les deux dossiers soumis maintenant à notre examen concernent le fonctionnement de la Commission permanente.

**Délibération n° 2015-0004** : L'article L 3631-6 du CGCT donne la possibilité au Conseil de la Métropole de déléguer une partie de ses attributions à la Commission permanente.

Les décisions prises par la Commission permanente sur la base de cette délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil de la Métropole portant sur les mêmes objets, à savoir transmission au contrôle de légalité et affichage.

Lors de chaque réunion du Conseil de la Métropole, il appartient au Président de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil.

Vous avez été destinataires du projet de délibération qui fixe la liste des actes qu'il vous est proposé de déléguer à la Commission permanente.

Je vous propose, dans un souci de continuité avec les attributions qui étaient celles du Bureau de la Communauté urbaine de Lyon, de reconduire la plupart d'entre elles et de procéder, dans la mesure du possible, à des délégations plus modérées pour ce qui relève des nouveaux domaines de compétences de la Métropole.

Cela nous permettra, au moins dans un premier temps, d'en mesurer pleinement la portée en séance plénière.

A titre de comparaison, vous avez pu dénombrer une trentaine de domaines de délégations proposés, là où le Bureau de la Communauté urbaine en exerçait 18.

**Délibération n° 2015-0005** : Je vous rappelle qu'il incombe au Conseil de la Métropole de préciser les modalités de fonctionnement de la Commission permanente, principalement dans le cadre de son règlement intérieur.

La commission spéciale chargée d'élaborer une proposition de règlement intérieur s'est réunie à 3 reprises et doit tenir une séance conclusive dans les prochains jours.

Toutefois, dans l'attente du vote du règlement intérieur, afin de permettre à la Commission permanente de se réunir et d'exercer les attributions qu'elle a vocation à exercer par délégation du Conseil, il importe de fixer des règles minimales et temporaires de fonctionnement.

Aucune disposition n'étant prévue par la loi s'agissant du délai de convocation de cette Commission, il est donc proposé au Conseil de fixer ce délai de convocation à 5 jours francs.

La Conférence des présidents a retenu une intervention de 2 minutes pour le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci, monsieur le Président. J'interviendrai rapidement sur les rapports n° 2015-0004 et 2015-0005 qui concernent toujours la Commission permanente.

Les élections des membres de la Commission permanente ont eu lieu et les résultats sont conformes à ce que nous avons dénoncé. Vous avez fait de la Commission permanente une instance partisane. Les résultats divers et variés ont montré que, parfois, certains projets ne vont pas à terme, et cela montre la fragilité de votre actuelle majorité.

Les candidats présentés sont issus de différents groupes, soit, mais ils ne résultent pas du choix de faire de cette Commission une instance pluraliste assurant le respect des sensibilités politiques mais un appendice de votre exécutif.

Cette Commission, vous la transformez en Bureau politique où les délibérations seront adoptées sans débat, quand ce n'est pas sans réflexion comme nous le démontrent aujourd'hui les comptes-rendus des Bureaux de la Communauté urbaine. Aussi, le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés votera contre ces deux rapports.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le rapport n° 2015-0004 aux voix :

- pour : MM. Barge et Sellès (Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés) ; groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants-Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Parti radical de gauche (PRG) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés (sauf MM. Barge et Sellès qui votent pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : groupe Communiste et républicain (sauf M. Passi qui vote pour) ; Front national.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le rapport n° 2015-0005 aux voix :

- pour : MM. Barge et Sellès (Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés) ; groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants-Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Parti radical de gauche (PRG) ; Front national ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés (sauf MM. Barge et Sellès qui votent pour) ;

- abstention : groupe Communiste et républicain (sauf M. Passi qui vote pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0006** - Commissions thématiques du Conseil de la Métropole de Lyon - Création de 7 commissions à titre permanent - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle qu'il incombe au Conseil de la Métropole de procéder, en son sein, à la création de commissions.

Compte tenu des compétences de la Métropole de Lyon, je vous propose de créer, à titre permanent, 7 commissions thématiques :

- 1) - commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale,
- 2) - commission développement économique, numérique, insertion et emploi,
- 3) - commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville,
- 4) - commission déplacements et voirie,
- 5) - commission proximité, environnement et agriculture,
- 6) - commission développement solidaire et action sociale,
- 7) - commission éducation, culture, patrimoine et sport.

Celles-ci seront chargées d'étudier les projets de délibérations soumis au Conseil et relevant de leur domaine de compétence. Elles émettront un avis consultatif qui sera rapporté en Conseil. Leurs modalités détaillées de fonctionnement seront précisées dans le règlement intérieur du Conseil.

La composition des commissions thématiques respecte le principe de la représentation proportionnelle des groupes constitués au sein du Conseil afin de permettre l'expression pluraliste des élus, chacun des groupes représentés en son sein devant disposer au moins d'un représentant. Le projet de délibération soumis au vote met en œuvre ce principe.

Je vous précise que vous disposez, sur vos pupitres, d'une version actualisée de l'annexe à ce projet de délibération pour tenir compte de la création du groupe Parti radical de gauche (PRG).

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants ; Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Parti radical de gauche (PRG) ; Front national ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0009** - Commission permanente de service public et de contrat de partenariat de la Métropole de Lyon - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle qu'en application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales

(CGCT), dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, les plis contenant les offres doivent être ouverts par une commission spécifique, dénommée "commission de délégation de service public (CDSP)", qui émet également un avis sur les candidatures et les offres ou sur les projets d'avenants entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % du montant initial. Elle dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.

Ses compétences peuvent être étendues aux contrats de partenariats

Cette commission est composée :

- du président du Conseil de la Métropole de Lyon, président de la commission, ou de son représentant,
- de 5 membres titulaires,
- de 5 membres suppléants.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus, en son sein, par le Conseil de la Métropole, au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Pour l'application de l'article D 1411-5 du CGCT, en vue de procéder à l'élection des membres de la CDSP lors de la prochaine séance du Conseil de la Métropole, il est proposé que les listes de candidats soient transmises au Cabinet du Président du Conseil de la Métropole au plus tard une heure avant l'ouverture de cette séance, afin d'assurer les opérations matérielles de reproduction des bulletins à mettre aux voix.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants ; Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Parti radical de gauche (PRG) ; Front national ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, vous êtes invités à vous diriger vers le salon Louis Pradel où des rafraîchissements vous attendent.

*(La séance est levée à 20 h 50).*

---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 23 mars 2015.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau

---

---